Investment Managers

Rapport annuel 2024
Exercice clos le 29 décembre 2023

AXA Optimal Income

SOMMAIRE

Rapport de gestion du fonds

Rapport Général du Commissaire aux Comptes

Bilan au 29/12/2023 et au 30/12/2022

Actif

Passif

Hors-bilan au 29/12/2023 et au 30/12/2022

Compte de résultat au 29/12/2023 et au 30/12/2022

Annexe

Règles et méthodes comptables au 29/12/2023

Evolution de l'actif net de l'OPC

Complément d'information au 29/12/2023

Rapport de gestion

Forme juridique

FCP

Objectif et politique d'investissement

Objectif de gestion

L'objectif de l'OPCVM est la recherche d'une performance à long terme, mesurée en euros, corrélée essentiellement aux marchés actions et obligations européens tout en prenant en compte une approche d'investissement socialement responsable et respectueuse des critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) qui sont des éléments clés retenus dans les décisions d'investissement.

Politique d'investissement

La stratégie d'investissement consiste en une gestion active et discrétionnaire afin de bénéficier d'opportunités de marché parmi différentes classes d'actifs, essentiellement sur les marchés actions et obligations européens. L'allocation tactique des investissements repose sur l'analyse de l'environnement économique et financier, la recherche des meilleurs couples risques/rendements entre les actions et les produits de taux, une construction de portefeuille, et la sélection de sociétés selon des critères qualitatifs et quantitatifs.

L'OPCVM n'ayant pas d'indicateur de référence, le gérant n'aura aucune contrainte particulière d'investissement lié à un éventuel indice. La part de chaque classe d'actif (actions/obligations) peut fluctuer entre 25% et 75% en fonction des anticipations de l'équipe de gestion et est régulièrement revue compte tenu de l'évolution des marchés et de l'environnement économique. L'OPCVM est investi sur les marchés actions entre 25% et 75% de son actif. Il investit dans des actions principalement émises et/ou négociées sur les marchés européens de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques choisies de façon discrétionnaire.

L'OPCVM est investi entre 25% et 75% de son actif dans des obligations et titres de créance internationaux d'émetteurs privés (essentiellement) ou publics principalement émis et/ou négociés sur les marchés européens, libellés en euro ou autre devise, sans notation minimale définie (dont des obligations convertibles et/ou titres issus de la titrisation).

L'OPCVM a une fourchette de sensibilité comprise entre -2 et 7 : en cas de variation à la hausse ou à la baisse de 1% des taux d'intérêt, la poche obligataire de l'OPCVM pourra diminuer respectivement de 7% et s'apprécier de 2%.

Le Gestionnaire financier utilise largement les données ESG dans le cadre de la construction de l'univers de sélection. Les notes ESG permettent aussi d'orienter la construction du portefeuille vers des valeurs démontrant des caractéristiques ESG supérieures. L'objectif de l'OPCVM est d'investir dans des titres durables qui ont mis en oeuvre de bonnes pratiques en termes de gestion de leurs impacts environnementaux, de gouvernance et de pratiques sociales («ESG»), qui à titre illustratif uniquement, peuvent être l'empreinte carbone et / ou l'intensité en eau pour l'aspect environnemental, la santé et :ou l'égalité hommes-femmes pour l'aspect social, la politique de rémunération pour la gouvernance. L'OPCVM applique une approche d'investissement socialement responsable dite en «sélectivité» qui consiste à sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers investissable sur la base de leurs notations extra-financières avec un focus sur les scores - Changement Climatique

L'approche de sélectivité « Best-in-Class», appliquée de manière contraignante à tout moment, consiste à réduire d'au moins 20% l'univers d'investissement. En outre, l'OPCVM applique les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM dans des domaines tels que les armes controversées, les risques climatiques, les matières premières agricoles et l'huile de palme et la Politique de Standards Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'AXA IM (« Politique de Standards ESG d'AXA IM »), qui intègre des politiques d'exclusion supplémentaires telles que le tabac et les armes au phosphore blanc, les investissements en titres émis par des sociétés en violation grave des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et présentant les scores ESG les plus bas tels que décrits dans la politique. Ces politiques sont disponible site Internet : https://www.axa-im.fr/investissement- responsable.

Les données ESG utilisées dans le processus d'investissement reposent sur des méthodologies ESG basées en partie sur des données fournies par des tiers, et dans certains cas développées en interne, elles sont donc subjectives et peuvent évoluer dans le temps. L'absence de définitions harmonisées peut rendre les critères ESG hétérogènes. Ainsi, les différentes stratégies d'investissement qui utilisent les critères ESG et les reportings ESG sont difficilement comparables entre elles. La stratégie d'investissement peut être réalisée par des investissements en direct ou via des dérivés dans la limite de 200% de l'actif net de l'OPCVM. L'OPCVM peut utiliser des dérivés également pour se couvrir. Cependant, au sein de cette limite globale de 200% prenant en compte les investissements en direct et via des dérivés, l'OPCVM pourra être exposé à l'une des classes d'actifs (actions/produits de taux) dans la limite de 150% de l'actif net.

Le Fonds est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 du 27 Novembre 2019 portant sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible — **Risque plus élevé**

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	**4**	5	6	7

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années.

e risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Cela indique que les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situeraient à un niveau moyen. La catégorie de risque associée à ce produit a été déterminée sur la base de résultats passés, elle n'est pas garantie et peut évoluer dans le temps.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées le seront dans une autre monnaie; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur cidessus.

D'autres risques non repris dans l'Indicateur synthétique de risque peuvent être matériellement pertinents, tel que le risque de dérivés, risque de contrepartie. Pour plus d'information, veuillez vous référer au prospectus. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risque global

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de l'OPCVM est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

Certaines limites de risque fixées par le gestionnaire ont été dépassées de manière ponctuelle sans toutefois induire d'impact négatif matériel pour le portefeuille géré. Les mesures correctrices nécessaires ont été entreprises par la gestion, lorsque cela a été nécessaire, afin de revenir dans les niveaux de risques acceptables par le gestionnaire.

Commentaire de gestion

Environnement économique

Bien que l'inflation ait passé son pic en 2022, l'année 2023 a débuté avec la poursuite du resserrement monétaire par les banques centrales, craignant une persistance de l'inflation et des effets de second tour après les chocs de prix de 2022. Le resserrement de la politique monétaire a ajouté des vents contraires à l'activité économique, bien que celle-ci ait varié d'une région à l'autre en fonction de conditions idiosyncratiques. Les taux d'inflation ont continué à diminuer, tout en restant supérieurs aux niveaux cibles des banques centrales dans la plupart des régions. Si certaines banques centrales ont seulement atteint leurs pics de taux, certaines banques centrales des marchés émergents ont déjà commencé à assouplir leur politique monétaire. Ce resserrement monétaire brutal a entraîné un certain nombre de faillites de petites banques aux Etats-Unis en mars, mais la contagion a été contenue. L'activité mondiale s'est poursuivie en dépit d'une attaque terroriste contre Israël et des représailles israéliennes contre le groupe terroriste Hamas à Gaza, qui ont accru l'incertitude mondiale, même si les événements sont restés localisés.
En Europe, l'inflation a fortement diminué à 2,9% fin 2023 bien que les mesures de l'inflation de base aient connu une amélioration moins importante à 3,4%. L'activité économique s'est affaiblie évitant de justesse la récession technique avec une croissance modeste de 0,1% au cours des deux premiers trimestres de 2023, avant de se contracter à nouveau de 0,1% au cours du troisième trimestre. La Banque Centrale Européenne (BCE) a continué de relever son taux de dépôt à 4% en septembre (contre 2% fin 2022).
Le Royaume-Uni a connu une baisse plus tardive du taux d'inflation, qui terminait l'année 2023 à 3,9%, l'inflation sous-jacente tombant à 5,1%. La Banque d'Angleterre (BoE) a continué de relever son taux directeur, atteignant +5,25% en août. L'impact combiné d'une inflation galopante et d'un resserrement brutal de la politique monétaire a entraîné une stagnation de l'activité économique et laisse planer le risque d'une récession technique.
Les Etats-Unis ont connu une croissance relativement résiliente tout au long de l'année 2023, même si la Réserve Fédérale (Fed) a continué à resserrer sa politique, et l'inflation s'est ralentie à 3,1%. La Fed a continué de resserrer sa politique monétaire tout au long de l'année 2023, la fourchette cible des Fed Funds atteignant 5,25-5,50% en juillet « à leur maximum ou proches de celui-ci » selon la communication officielle.
En Asie, la Chine a dominé les préoccupations. L'arrêt de la politique du zéro COVID fin 2022 a contribué à une forte expansion de l'économie au premier trimestre 2023. Toutefois, les difficultés ont persisté, en particulier dans le secteur du logement et le gouvernement a intensifié son intervention en août, avec un certain assouplissement de la politique monétaire et une augmentation substantielle du soutien budgétaire. Le Japon a également bénéficié d'un assouplissement tardif des restrictions COVID et du rebond du tourisme. L'inflation a culminé à 4,3% en janvier 2023, son taux le plus élevé depuis 42 ans, et reculé à 2,8% en novembre 2023. La Banque du Japon (BoJ) a maintenu son taux directeur négatif à -0,1%.

Marchés financiers

Les rendements obligataires ont augmenté pendant la majeure partie de l'année, car les prévisions de hausse de taux des banques centrales se sont renforcées au cours du premier semestre, avant d'être supplantées par la crainte que les taux restent durablement élevés, «higher for longer» – un sentiment qui a atteint son apogée au cours de l'été, avant que les anticipations ne s'inversent en fin d'année. Au cours de la même période, les indices globaux des marchés actions se sont bien comportés, et ceci peu importe la variation des taux obligataires, stimulés par de solides bénéfices des entreprises.
L'indice MSCI AC World a progressé de 20,1% au cours de l'année 2023. L'indice américain S&P 500 a enregistré une hausse encore plus forte de 24,2% au cours de l'année, bien qu'une grande partie de la performance se soit concentrée sur les grandes entreprises technologiques. L'indice Euro Stoxx 50 progresse de 19,2% avec des performances divergentes selon les pays (Dax allemand +20,3%, IBEX espagnol +22,8%, MIB italien +28,0% et CAC 40 +16,5%). En revanche, les actions britanniques ont nettement sous-performé, le FTSE 100 n'ayant progressé que de +3,8%. C'est l'indice japonais TOPIX qui a le plus progressé à +25,1% ; en revanche, l'indice chinois Shanghai Composite a chuté de 11,4%. (hors dividendes pour les indices mono-pays)
L'évolution du marché obligataire américain a retenu l'attention en 2023, bien qu'au cours du premier semestre les taux à 10 ans soient restés globalement stables entre 3,50 et 3,75% grâce à leur statut de valeur refuge au moment de la faillite des banques régionales en mars. Les rendements ont ensuite fortement augmenté au cours de l'été pour atteindre 5% en octobre, avant de redescendre brutalement à la fin de l'année 4% pour clôturer l'année à 3,87%, soit à peine 3 points de base (pdb)de plus que leur niveau de fin 2022. En Europe, la volatilité des obligations a été plus élevée. Après les faillites des banques américaines et le sauvetage de Crédit Suisse, les rendements européens ont fortement baissé. Ils se sont ensuite progressivement redressés, le taux des obligations allemandes à 10 ans atteignant un pic en octobre proche de 3,00% avant de clôturer l'année à 2,03% (-56pdb). La baisse des taux a été même plus importante en France (-63pdb), en Italie (-107pdb) et en Espagne (-71pdb). Les taux des Gilts britanniques à 10 ans ont suivi une tendance similaire pour clôturer l'année à 3,60% (-7pdb). En revanche, au Japon, les taux obligataires ont été fortement affectés par les changements de politique de contrôle de la courbe par la BoJ et clôturent l'année à 0,62% (+21pdb).

Sur les marchés du crédit, les spreads se sont resserrés sur la dette d'entreprise de qualité («Investment Grade») et davantage sur le haut rendement à la fois aux États-Unis et en Europe.
Après avoir atteint en 2022 son plus haut niveau depuis 20 ans par rapport à un panier de devises, le dollar américain a inversé sa tendance en 2023. Ainsi, l'euro s'est apprécié 3,5% et la livre sterling de 6%. En revanche, le yen recule de 7%.

Politique de gestion

Sur la période du 30 décembre 2022 au 29 décembre 2023, la valeur liquidative de AXA Optimal Income progresse de +6.36%. La performance absolue a bénéficié du rebond de la majorité des marchés actions ainsi que celui des marchés obligataires dans une moindre mesure. En revanche, la performance a souffert de certains choix d'allocation d'actifs ainsi que de la sélection surtout au sein de la poche actions qui n'a pas pu être compensé par l'impact positif provenant de la sélection au sein de la poche obligataire.
Notre allocation d'actifs prudente en début d'année a pénalisé la performance relative quand nous avons sous-pondéré les actions en raison de notre crainte de récession imminent en Europe voir aux Etats-Unis au deuxième semestre. Ces craintes se sont avérées trop pessimistes car même si les économies en zone euro et au Royaume Uni ont frôlé la récession, celle-ci a été évité tandis que la vigueur de la croissance américaine a surpris les observateurs et économistes tout au long de l'année. Les marchés actions ont donc salué les données économiques au-dessus des attentes en début d'année avec un fort rebond des bourses européennes qui a donc considérablement pénalisé la performance en raison de notre sous-pondération en début d'année. En revanche, en fin d'année, la contribution positive provient à la fois notre forte pondération aux actions en novembre et décembre et provenant aussi à la forte pondération obligataire sur la même.
En termes d'allocation d'actifs, nous avons commencé l'année une sous-pondération importante aux actions avec une exposition proche de 38%. Nous avons terminé l'exercice avec une exposition actions à 52% avec une exposition obligataire proche de 34%.
En termes d'allocation d'actifs, en début d'année, l'environnement était difficile pour les actifs risqués, nous anticipions que le ralentissement de la croissance devrait peser sur les bénéfices des entreprises et les valorisations des actions, même si elles avaient déjà baissé ; en conséquence, nous avions maintenu un positionnement prudent via une sous-pondération aux actions. Au sein de notre poche actions, nous avons initié une position aux actions émergentes qui devaient profiter de la réouverture de la Chine au détriment des actions européennes. Nous avions également conservé une sous-pondération aux actions de la zone euro car nous pensions que cette région était la plus vulnérable au risque de récession. En février même si les risques perduraient, les meilleures statistiques sur l'inflation, l'absence de crise énergétique en zone euro, la réouverture de la Chine et les espoirs d'un atterrissage en douceur de l'économie permettaient de mitiger les effets négatifs. Nous avons donc renforcé les investissements en actions. Durant l'été, nous avons maintenu un positionnement modérément prudent sur les actions, de nombreux indicateurs avancés continuent de suggérer un ralentissement économique prononcé bien que le calendrier soit difficile à prédire.
En novembre, nous avons renforcé notre exposition actions en raison des commentaires plus accommodantes de la part de la Réserve Fédérale ainsi qu'une prévision d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine sans passé par une contraction de la croissance.
En fin d'année, nous avons réduit notre exposition actions afin de revenir vers une position plus modeste sur les actions à la suite de la forte hausse en fin d'année qui nous semblait précurseur d'une consolidation. Même si l'environnement économique demeure atone mais il n'est pas catastrophique et les risques de récession sont modérés. Toutefois, les marchés font face à une période de transition et de fragilité accrue, les événements au Moyen-Orient maintiennent les prix de l'énergie à des niveaux élevés et les valorisations ne sont pas bon marché ce qui fragilisent les marchés actions après une telle hausse.
Sur la partie obligataire, nous avons conservé une position proche modeste en termes de sensibilité aux taux d'intérêt en début d'année; les anticipations de hausse de taux étant bien intégrées par les marchés et les chiffres d'inflation plus modérés. En mars, à la suite des turbulences bancaires, le marché a révisé radicalement à la baisse la hausse des taux directeurs, ce qui nous a semblé exagéré, nous avons réduit notre sensibilité obligataire afin de passer sous-pondéré. Pendant l'été, les signes de ralentissement de la croissance et la décélération de l'inflation combinés à des anticipations de politique monétaire agressives sont des facteurs positifs pour les marché obligataires, la sensibilité a donc été augmentée. En fin d'exercice, les banques centrales semblent proches de la fin de leur cycle de hausse des taux, cependant la baisse des rendements nous semble être allée trop vite et trop loin faisant craindre une consolidation technique, nous avons donc réduit la sensibilité en passant notre exposition obligataire à légèrement sous-pondérée.

Perspectives

Notre scénario central pour 2024 anticipe une activité économique modérée de part et d'autre de l'Atlantique, les États-Unis évitant de justesse une véritable récession. En outre, nous nous attendons à ce que la «désinflation parfaite» de 2023 (avec une baisse significative de l'inflation d'ensemble comme sous-jacente, principalement grâce aux effets de base des prix de l'énergie et en l'absence d'un atterrissage brutal de l'économie) trouve un nouveau

point d'ancrage en « territoire acceptable ». Même si la récente baisse des cours du pétrole y contribuera, la désinflation proviendra principalement de la déflation importée (essentiellement de la Chine qui demeure l'usine du monde), du resserrement passé des conditions financières et du ralentissement actuel du marché du travail. Il s'agit tout simplement du « contexte idéal » dans lequel les obligations et les actions continuent de performer et dans lequel les portefeuilles multi-actifs offrent historiquement le meilleur profil risque-rendement.
Néanmoins, une telle vitesse et une telle ampleur à la baisse des taux, que nous avons constaté fin 2023, sont souvent suivies d'une consolidation technique. Par exemple, les rendements des obligations américaines à 10 ans sont passés de 5 % en août à moins de 4 % en fin d'année, tandis que la plupart des indices boursiers ont progressé de plus de 15 % en deux mois, atteignant de nouveaux sommets absolus.
À moyen terme, nous restons donc optimistes et prévoyons des performances positives en 2024 pour les obligations comme pour les actions. À court terme, nous sommes attentifs à une consolidation technique des obligations et des actions. Nous recommandons donc de faire preuve de patience avant de constituer l'allocation que nous préconisons.
En conclusion, nous sommes convaincus que 2024 offrira aux investisseurs des rendements intéressants. Néanmoins, d'un point de vue tactique et technique, un meilleur point d'entrée pourrait nous attendre.

Technique de gestion efficace et instruments financiers dérivés

Conformément aux dispositions des articles 27 et 32 à la Position AMF n°2013-06 relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de l'OPCVM.

Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)	
Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)	Monétaire
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille	
Espèces	Néant
Titres de créance	10,131,905.28
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *	8,172.09
Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *	-17,532.07
Liste des contreparties liées à ces opérations	HSBC BANK LONDRES ALL UK OFFICES NATIXIS CAPITAL MARKET

* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)	
Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés	Action, Devise, Taux
Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés	
Espèces	Néant
Titres de créance	Néant
Titres de capital	Néant
Placements collectifs	Néant
Liste des contreparties liées à ces opérations	GOLDMAN SACHS BANK EUROPE SE CALYON CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG NATWEST MARKETS N.V. SOCIETE GENERALE MARCHE DES CAPITAUX

Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration > 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)		
Nom de l'émetteur	**Montant (EUR)**	**Montant (en %)**
Néant		
Total		

*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Exercice des droits de vote

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS pour le compte des entités du groupe (https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/actionnariat-actif).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible.

Information sur la rémunération

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA Investment Managers (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : www.axa-im.com/remuneration. Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

Gouvernance

Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA Investment Managers Paris ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) le rappel de l'absence d'objectif de vente qui pourrait impacter directement la rémunération fixe ou variable des salariés concernés (ii) le renforcement de la gouvernance encadrant le principe d'équité et d'égalité de genre, (iii) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM en fonction d'exigences réglementaires spécifiques et (iv) de mises à jour mineures.

Eléments qualitatifs

Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA Investment Managers pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA Investment Managers et tous types de véhicules d'investissement confondus au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP.

Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 29 décembre 2023 (1)	
Rémunérations fixes (2) (en milliers d'euros)	777,73
Rémunérations variables (3) (en milliers d'euros)	483,80
Nombre total d'employés (4)	2 808 dont 783 pour AXA IM Paris, société de gestion du FCP

Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des portefeuilles gérés (1)			
	Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement	**Cadres de direction**	**Total**
Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)	272,39	121,76	394,15
Nombre d'employés concernés (5)	277 dont 116 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCP	62 dont 15 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCP	339 dont 131 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion du FCP

(1) Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion du FCP
(2) Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1er janvier 2023.
(3) Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées), - et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2023.
(5) Le nombre total d'employés concernés correspond au nombre total d'employés concernés au sein Groupe AXA Investment Managers et au sein d'AXA Investment Managers Paris au 31 décembre 2023.

Commissions

Les frais de transaction prélevés par le Dépositaire sont intégralement conservés par lui.

Politique de sélection et d'exécution d'ordres

La Société a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

- Le processus d'autorisation des intermédiaires/ contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter ;
- La façon dont les relations avec ces intermédiaires/ contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible.

AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA IM Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément , elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (www.axa-im.fr) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

Informations sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance « ESG »

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des por tefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes. AXA IM a préparé un code de transparence spécifique pour chacun des fonds ayant une approche ESG significative et engageante. Il est appliqué par l'OPCVM et décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en oeuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPCVM. Ce code de transparence est consultable sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris (www.axa-im.fr).

Article 29 de Loi Energie Climat

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative à l'article 29 de la Loi Energie Climat.

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

Taxonomie Européenne

La règlementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts tandis que quatre autres objectifs seront couverts par la règlementation technique en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire).

Nous souhaitons porter à votre connaissance que les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères environnementaux de la taxonomie européenne.

Modifications intervenues

- Mise à jour avec le Règlement européen sur les documents d'information clés relatifs aux produits d'investissement de détail et fondés sur l'assurance dit " PRIIPs " (Packaged Retail and Insurance-based Investment Products) : publication d'un PRIIPS KID ;
- Nomination du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit en remplacement du Cabinet MAZARS. Ce nouveau mandat prendra fin à l'issue de l'exercice clos en décembre 2028 ;
- Mise à jour PRIIPS KID : Ajustements divers ;
- Mise à jour de l'annexe SFDR conformément aux nouvelles exigences concernant les activités du gaz et du nucléaire en lien aux règles de la taxinomie européenne (nouvelle question OUI/NON et si la réponse à cette question est OUI modification du graphique taxinomie) ;
- Mise à jour du KID PRIIPS : Affichage de 2 chiffres après la virgule dans la section " Que va me coûter cet investissement ? " ;
- Mise à jour du prospectus, du règlement et KID PRIIPS : introduction mécanisme de gates, introduction mécanisme de swing pricing, modification du risque de liquidité, précision apportée sur la rubrique souscriptions et rachats en montant et en nombre, correction investissement en OPC à 10% (vs. 20% indiqué par erreur).

Modifications à intervenir

Néant.

Données relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (SFTR)

Conformément aux dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR), les données relatives à l'utilisation des opérations de financement sur titres par le fonds sont annexées au présent rapport.

Autres informations

Le prospectus complet (visé par l'AMF) est disponible sur simple demande auprès d'AXA Investment Managers Paris – Tour Majunga - La Défense 9 - 6, Place de la Pyramide – 92800 Puteaux.

Commissaire aux comptes : PricewaterhouseCoopers Audit SA

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du Produit : AXA Optimal Income (le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique : 969500V6BOAMPFID8A32

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **OUI**	☒ **NON**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%	☒ **Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 64% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☒ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
	☒ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Mixité au sein des conseils d'administration
- Intensité carbone

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon et aux sables bitumineux
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Le Produit Financier a appliqué une approche de sélectivité de l'investissement socialement responsable "Best-in-class" sur Univers d'investissement sur l'univers d'investissement au cours de la période de référence. L'approche de sélectivité a réduit l'univers d'investissement de 20 % au minimum en combinant la politique d'exclusions sectorielles et la politique relative aux normes ESG d'AXA IM et leurs Score ESG à l'exception des liquidités détenues à titre accessoire et des Actifs Solidaires.

En outre, la stratégie d'investissement a surperformé son indice de référence ou son univers d'investissement sur au moins deux indicateurs clés de performance ESG, à savoir Mixité au sein des conseils d'administration et Intensité carbone au cours de la période de référence.

Au cours de la période de référence, les taux de couverture minimums suivants ont été appliqués au portefeuille du Produit Financier (exprimés en un pourcentage minimum de l'actif net hors obligations et autres titres de créance d'émetteurs publics, liquidités détenues à titre accessoire et Actifs Solidaires) : i) 90 % pour l'analyse ESG, ii) 90 % pour l'indicateur Mixité au sein des conseils d'administration et iii) 70 % pour l'indicateur Intensité carbone.

Indicateurs de durabilité	Valeur	Univers d'investissement	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	41.2 % de femmes aux conseils d'administration	35.57 % de femmes aux conseils d'administration	94.69 %
Intensité carbone	183.55 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	207.46 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	96.97 %

N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité (y compris ceux relatifs aux investissements durables) sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Par conséquent, la comparaison ne devrait pas être effectuée comme telle et ne devrait pas être interprétée comme une violation des éléments contraignants figurant dans la documentation juridique du produit financier, étant donné que les données rapportées pour l'indice de référence ne sont pas basés sur la même approche comptable que ceux divulgués pour le produit financier.

… et par rapport aux périodes précédentes ?

Indicateurs de durabilité	Année	Valeur	Univers d'investissement	Couverture
Mixité au sein des conseils d'administration	2022	40.68 % de femmes aux conseils d'administration	34.65 % de femmes aux conseils d'administration	95.44 %
Intensité carbone	2022	203.6 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	265.32 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par $ PPA du PIB pour les pays souverains	95.89 %

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

1. **L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

2. **L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

3. **Les investissements dans des obligations vertes, sociales et durables et dans des obligations liées à la durabilité** :

a) Les obligations vertes, sociales et durables sont des instruments qui visent à contribuer à divers objectifs durables par nature. Ainsi, les investissements dans des obligations émises par des entreprises et des États qui ont été répertoriées comme des obligations vertes, obligations sociales ou obligations durables dans la base de données Bloomberg sont considérés comme des « investissements durables » selon le cadre SFDR d'AXA IM.

b) En ce qui concerne les obligations liées à la durabilité, un cadre interne a été développé pour évaluer la solidité des obligations utilisées pour financer un objectif durable général. Du fait que ces instruments sont nouveaux, les pratiques des émetteurs sont hétérogènes et seules les obligations liées à la durabilité auxquelles est attribuée une opinion positive ou neutre à l'issue du processus interne d'analyse d'AXA IM sont considérées comme des « investissements durables ». Le cadre d'analyse s'appuie sur les directives de l'International Capital Market Association (ICMA) avec une approche interne rigoureuse fondée sur les critères suivants : (i) stratégie de durabilité de l'émetteur et pertinence et matérialité des indicateurs de performance clés, (ii) ambition de l'objectif de performance en matière de durabilité, (iii) caractéristiques des obligations et (iv) suivi et reporting de l'objectif de performance en matière de durabilité.

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielle et les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR) qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier, et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant

qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

Environnement :

Politiques d'AXA IM associées	**Indicateur PAI**	**Unité**	**Mesure**
Politique de risques climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Tonnes métriques	Emissions de GES niveau 1: 38679.121 Emissions de GES niveau 2: 23593.785 Emissions de GES niveau 3: 1288839.75 Emissions de GES niveaux 1+2: 62272.906 Emissions totales de GES: 1349902.25
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes métriques équivalent gaz carbonique par million d'euros ou dollars investi (tCO2e/M€ or tCO2e/M$)	Empreinte Carbone niveaux 1+2: 64.5 Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 1523.823
	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	Intensité de GES niveaux 1+2+3: 1540.543
Politique de risques climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	14.13
Politique de risques climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources énergétiques	Part de consommation d'énergie non renouvelable: 57.69 Part de production d'énergie non renouvelable: 60.93
Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique)[1]	PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises bénéficiaires, par secteur à fort impact climatique	Secteur NACE A: 0 Secteur NACE B: 0.937 Secteur NACE C: 0.435 Secteur NACE D: 2.112

[1] L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

			Secteur NACE E: 3.491 Secteur NACE F: 17.925 Secteur NACE G: 0.207 Secteur NACE H: 0.284 Secteur NACE L: 0.484
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	25.66
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 8: Rejets dans l'eau	Tonnes par million d'euros investi, exprimé comme une moyenne pondérée	0.01
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes par million d'euros investi, exprimé comme une moyenne pondérée	7.283

Social et Gouvernance :

Politiques d'AXA IM associées	**Indicateur PAI**	**Unité**	**Mesure**
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	0%
Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes)[2]	PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	% des investissements	5.05 %
Absence de score ODD significativement négatif	PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart salarial moyen non ajusté entre les genres des entreprises bénéficiaires	12.44%
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Exprimé comme un % de l'ensemble des membres du conseil	41.18
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	% des investissements	0

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de

[2] L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

Politiques d'AXA IM associées	Indicateur PAI	Unité	Mesure
Politique Risques Climatiques	PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023)	Tonnes métriques	Scope 1: 38679.121 Scope 2: 23593.785 Scope 3: 1288839.75 Scope 1+2: 62272.906 Scope 1+2+3: 1349902.25
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			
Politique de Risque Climatique	PAI 2 : Empreinte carbone	Tonnes métriques équivalent gaz carbonique par million d'euros ou dollars investi (tCO2e/M€ or tCO2e/M$)	Scope 1+2: 64.5 Scope 1+2+3: 1523.823
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation			
Politique de Risque Climatique			

Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes métriques par million d'euros de chiffre d'affaires	Scope 1+2+3: 1540.543
Politique Risques Climatiques	PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	% des investissements	14.13
Politique Risque Climatiques (engagement uniquement)	PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	% du total des sources énergétiques	Consommation d'énergie: 57.69 Production d'énergie: 60.93
Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	% des investissements	25.66
Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux	PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	% des investissements	0%
Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration	PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance	Exprimé comme un % de l'ensemble des membres du conseil	41.18
Politique sur les armes controversées	PAI 14 : Exposition à des armes controversées	% des investissements	0

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux placements du Produit Financier sont détaillés ci-dessous :

La liste comprend les investissements **constituant la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 01/01/2023-31/12/2023

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV XAMS EUR	Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	4.15%	NL
AIR LIQUIDE SA-PF EUR	Manufacture of chemicals and chemical products	3.45%	FR
AXA WF Global Emerging Markets Bonds M (H) Capital	Financial service activities, except insurance and pension funding	2.55%	LU
REMY COINTREAU XPAR EUR	Manufacture of beverages	1.9%	FR
AXA WF Inflation Plus M Capitalisation EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.81%	LU
AIR LIQUIDE SA-PF-2024 EUR	Manufacture of chemicals and chemical products	1.76%	FR

ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN XSWX CHF	Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	1.6%	CH
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA XMAD EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.58%	ES
AXA WF Next Generation M Capitalisation USD	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.5%	LU
FINECOBANK SPA MTAA EUR	Financial service activities, except insurance and pension funding	1.47%	IT
NESTLE SA-REG XSWX CHF	Manufacture of food products	1.41%	CH
VOLVO AB-B SHS XSTO SEK	Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	1.4%	SE
EDENRED XPAR EUR	Office administrative, office support and other business support activities	1.34%	FR
BTF 0 - 04/10/2023	Public administration and defence	1.31%	FR
BTF 0 - 01/11/2023	Public administration and defence	1.27%	FR

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

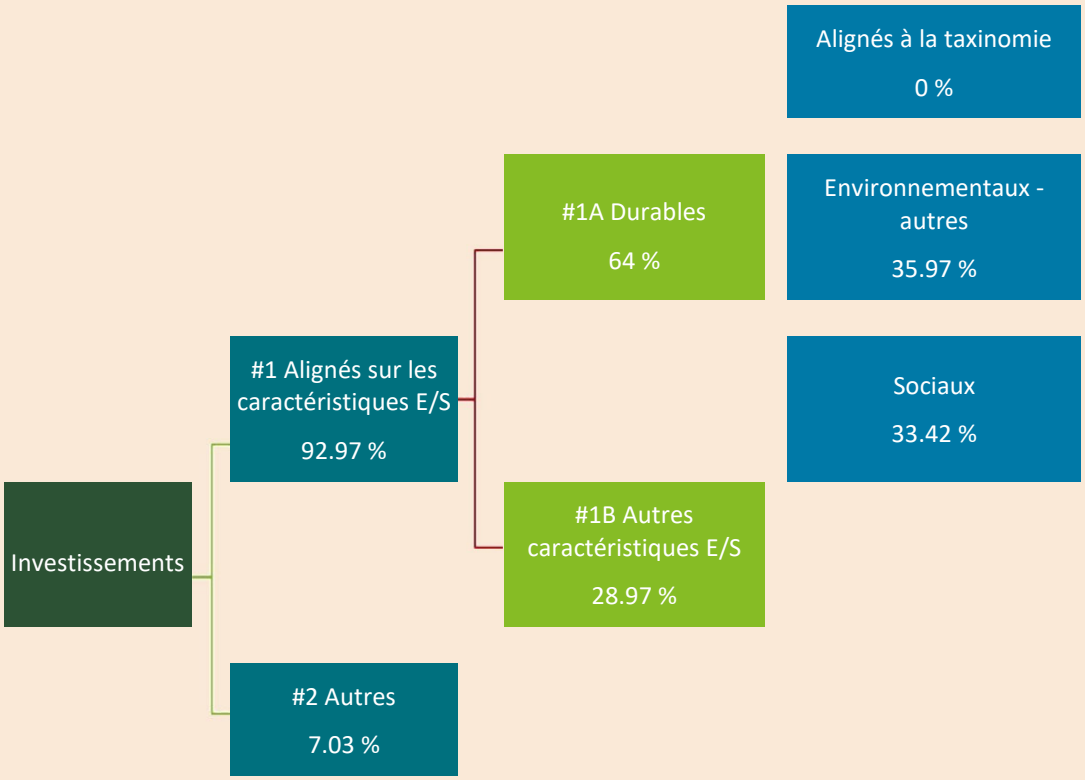

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques.

L'allocation d'actifs réelle est publiée sur la base de la moyenne pondérée des actifs à la fin de la période de référence.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit Financier ont été réalisés dans les secteurs économiques détaillés ci-dessous :

Secteur	Proportion
Financial service activities, except insurance and pension funding	24.8%
Manufacture of chemicals and chemical products	6.9%
Manufacture of machinery and equipment n.e.c.	6.25%
Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations	5.65%
Other	4.5%
Electricity, gas, steam and air conditioning supply	4.36%
Manufacture of beverages	4.14%
Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers	4.13%
Manufacture of coke and refined petroleum products	3.71%
Public administration and defence	3.41%
Insurance, reinsurance and pension funding, except compulsory social security	2.99%
Real estate activities	2.92%
Manufacture of electrical equipment	2.41%
Telecommunications	2.17%
Publishing activities	2.12%
Office administrative, office support and other business support activities	1.96%
Manufacture of food products	1.78%
Other manufacturing	1.36%
Manufacture of computer, electronic and optical products	1.28%
Manufacture of other transport equipment	1.24%
Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles	1.24%
Information service activities	1.19%
Computer programming, consultancy and related activities	1.12%
Manufacture of rubber and plastic products	1.05%
Manufacture of leather and related products	0.96%
Civil engineering	0.92%
Activities auxiliary to financial services and insurance activities	0.73%
Advertising and market research	0.66%

Warehousing and support activities for transportation	0.58%
Manufacture of other non-metallic mineral products	0.57%
Postal and courier activities	0.51%
Rental and leasing activities	0.32%
Scientific research and development	0.3%
Land transport and transport via pipelines	0.26%
Water collection, treatment and supply	0.24%
Waste collection, treatment and disposal activities	0.22%
Mining of metal ores	0.19%
Food and beverage service activities	0.18%
Wholesale trade, except of motor vehicles and motorcycles	0.18%
Human health activities	0.16%
Manufacture of wearing apparel	0.1%
Mining support service activities	0.1%
Architectural and engineering activities	0.04%
Gambling and betting activities	0.04%
Manufacture of fabricated metal products, except machinery and equipment	0.02%
Manufacture of paper and paper products	0.02%
Construction of buildings	0.02%

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[3] ?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :
- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***

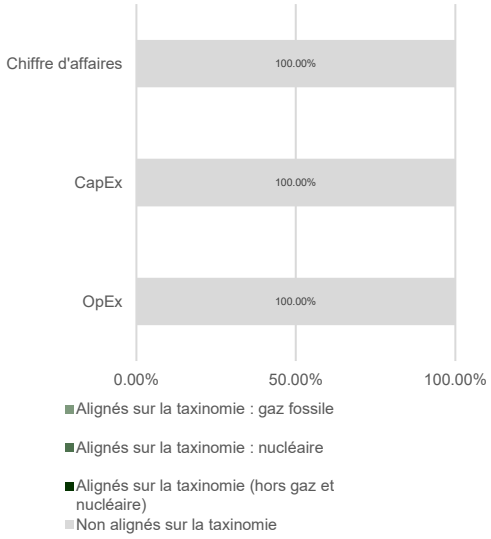

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

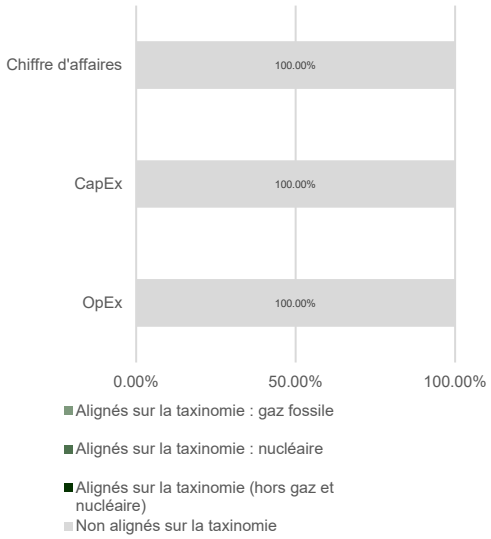

Ce graphique représente 100 % du total des investissements.

**Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines*

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté

Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Le Produit Financier n'a pas pris en considération le critère de « ne pas causer de préjudice important » de la taxinomie de l'UE.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Le Produit Financier n'était pas aligné sur la taxinomie de l'UE pour la période de référence, ni pour la période de l'année précédente.

[3] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation de changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 35.97% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 33.42% d'investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « Autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 7.03% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en :

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des instruments de capitaux propres ou de dette, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

En 2023, le Produit Financier a renforcé les politiques d'exclusion qu'il applique avec de nouvelles exclusions liées au pétrole et au gaz non conventionnels, principalement (i) les sables bitumineux, avec l'exclusion des sociétés dont l'activité représente plus

de 5 % de la production mondiale de sables bitumineux, (ii) le gaz de schiste/la fracturation hydraulique, avec l'exclusion des acteurs qui produisent moins de 100 kbepj et dont plus de 30 % de la production totale est dérivée de la fracturation hydraulique, et (ii) l'Arctique en désinvestissant des entreprises qui dérivent plus de 10 % de leur production de la région AMAP (Artic Monitoring and Assessment Programme) ou qui représentent plus de 5 % de la production totale de l'Arctique. Plus de détails sur ces enrichissements sont disponibles sous le lien suivant : https://www.axa-im.com/our-policies-and-reports

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Non applicable.

Article 29 LEC

Conformément à l'article 29 de la loi française n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (« Loi énergie-climat » ou LEC), les stratégies d'AXA IM en matière de climat et de biodiversité ainsi que son approche des risques ESG sont présentées dans les paragraphes ci-dessous.

Le fonds a également intégré des caractéristiques ESG spécifiques qui sont décrites ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « Sustainable Finance Disclosure Regulation » en anglais ou SFDR) du rapport annuel du fonds et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : Fund Centre - AXA IM - Core (axa-im.com)

Stratégie climatique d'AXA IM

Investisseur fondateur de l'initiative Net Zero Asset Managers (NZAM) lancée en décembre 2020, AXA IM s'engage à atteindre la neutralité carbone[1] dans l'ensemble de ses portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050, ainsi qu'à jouer un rôle essentiel en aidant ses clients à mieux comprendre le changement climatique et l'impact qu'il peut avoir sur ses portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. En tant qu'actionnaire, il est également de notre responsabilité de dialoguer avec les entreprises. Ce dialogue nous permet de surveiller activement nos investissements et de nous assurer que nous maintenons des canaux ouverts qui peuvent donner vie au changement, au bénéfice de la société et de la planète.

Notre stratégie climatique est alignée sur les cadres proposés par la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), le Institutional Investor Group on Climate Change (IIGCC) et la Paris Aligned Investment Initiative (PAII) coordonnée par l'IIGCC, et se traduit par notre implication active dans des initiatives internationales telles que Climate Action 100+ (CA 100+) ou la Climate Bonds Initiative. Elle comprend les éléments suivants :

- **Objectifs de zéro émission nette[2]** :
  - AXA IM a publié son premier objectif de zéro émission nette en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative NZAM[3]. Cet objectif a ensuite été révisé en avril 2022[4], et couvre 65 % des actifs sous gestion totaux d'AXA IM à fin 2022[5].
  - Des cadres spécifiques de zéro émission nette pour les catégories d'actifs des entreprises cotées (obligations et actions cotées), des obligations souveraines et de l'immobilier, conformes aux normes du secteur[6] tenant compte des informations internes et externes, ont été définis et permettent de déterminer le profil de zéro émission nette de nos émetteurs.
- **Actionnariat actif[7] :**
  - L'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer les trajectoires vers la neutralité carbone. L'atténuation du changement climatique représente une part significative de nos interactions en tant qu'actionnaire. Nous avons mis sur pied une politique d'engagement reposant sur le principe « Après trois infractions, c'est l'exclusion », axée sur les entreprises en retard du point de vue de la réduction du changement climatique. À ce titre, en utilisant une liste prioritaire d'entreprises, si nous ne constatons aucun

[1] « Our road to net zero », AXA Investment Managers, https://www.axa-im.com/who-we-are/our-road-net-zero

[2] AXA IM a fixé une première étape de réduction de 25 % d'ici 2025 par rapport à 2019 au niveau des entités, et fixera prochainement un objectif climatique à l'horizon 2030, en ligne avec son objectif de zéro émission nette pour 2050 : voir les sections 2.2 « Stratégie climatique » et 4.6 « Tableau de bord climatique » du Rapport Climat 2022 d'AXA IM.

[3] Cf rapport d'étape 2021 de l'initiative NZAM, décembre 2021 : NZAM-Progress-Report.pdf (netzeroassetmanagers.org)

[4] Cf. Rapport de publication de l'objectif initial de l'initiative NZAM, mai 2022 : NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf (netzeroassetmanagers.org)

[5] Ces objectifs ne sont actuellement pas mis en œuvre pour d'autres classes d'actifs alternatives (c.-à-d. crédit alternatif et financement structuré).

[6] Les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) sur les indicateurs et objectifs, le Net Zero Investment Framework de l'IIGCC, les trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor (CRREM) et l'indice de performance du changement climatique de Germanwatch (CCPI).

[7] Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate (axa-im.com)

progrès de leur part en regard des objectifs spécifiques fixés au début de l'engagement, nous nous désengagerons au bout de trois ans. En 2023, nous avons poursuivi notre engagement avec au moins une réunion avec chaque entreprise identifiée comme « retardataire climatique », y compris celle qui n'avait pas répondu en 2022. Nous avons examiné la liste des entreprises identifiées fin 2023 et avons conclu que deux entreprises ne répondaient plus à la définition de « retardataires » après avoir considérablement amélioré leurs stratégies et atteint nos objectifs d'engagement. Ainsi, la liste évoluera en 2024 avec l'entrée de nouvelles entreprises, qui ont pris du retard par rapport à leurs pairs depuis le lancement de notre politique « Après trois infractions, c'est l'exclusion » en 2022.

  - Des discussions ont également lieu avec les émetteurs souverains sur des sujets ESG lors de réunions régulières avec le Trésor public, les banques centrales et d'autres ministères et agences gouvernementales, ainsi que dans le cadre d'émissions spécifiques d'obligations vertes et sociales, une occasion d'approfondir les programmes de dépenses publiques durables des émetteurs souverains et ainsi de mieux comprendre les risques ESG d'un pays.
  - En ce qui concerne le vote, nous pourrions être amenés à voter contre la direction, le président du conseil d'administration et le directeur général, si les entreprises des secteurs exposés aux enjeux climatiques n'ont pas de stratégie zéro émission nette avec des objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes, ainsi qu'une rémunération des dirigeants alignée sur les objectifs de la stratégie climatique. En outre, nous évaluons la cohérence du plan de transition des entreprises en portefeuille par rapport à leur stratégie climatique et nous leur demanderons de rendre compte aux actionnaires et aux parties prenantes de la réalisation intermédiaire des objectifs de ces plans de transition. Par ailleurs, depuis 2023, nous demandons formellement une transparence suffisante sur la gouvernance des questions liées au climat au niveau des conseils d'administration, conformément aux recommandations de la TCFD. Une divulgation insuffisante peut entraîner un vote contre le président du comité de gouvernance ou le président du conseil d'administration.

- **Exclusions[8] :** AXA IM exclut les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique, en se concentrant en particulier sur le charbon, ainsi que sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité à base de charbon et les sociétés d'exploitation minière qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Depuis début 2022, nous excluons également les entreprises du secteur du pétrole et du gaz non conventionnels, en particulier les sables bitumineux, l'Arctique et le schiste. Plus récemment, depuis avril 2023, nous avons resserré de plusieurs de nos critères concernant le charbon, le pétrole et le gaz, i) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 15 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique (contre 30 % auparavant), ii) en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon ou des plans d'expansion, et iii) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient de la production de sables bitumineux (contre 20 % auparavant). Le seuil d'exclusion basé sur le chiffre d'affaires provenant du charbon devrait également être réduit à 10 % à partir de 2026 dans les pays de l'OCDE dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et nous nous engageons à renoncer à tout investissement dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie, et dans le reste du monde d'ici 2040. Cet engagement sera matérialisé au fil du temps, à l'aide d'approches par des exclusions, mais aussi par le biais des interactions.

- - Transparence : à partir de début 2022, le reporting ESG disponible pour nos produits relevant de l'article 8 et de l'article 9 comprendra une section climat améliorée, combinant des indicateurs historiques (intensité carbone pour les émissions de Scopes 1 et 2 ainsi que pour celles du Scope 3 en amont) et des indicateurs prospectifs (notamment le potentiel de réchauffement et la proportion d'entreprises ayant des objectifs

[8] En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique la politique énergétique du groupe AXA et non celle d'AXA IM, disponible sur le site internet d'AXA : Politique énergétique 2023 d'AXA (axa-contento-118412.eu)

scientifiques basés sur la science dans le portefeuille). Depuis 2023, ce reporting inclut également le profil Net Zero du portefeuille.

La stratégie climatique détaillée appliquée par AXA IM et, par extension, par le fonds, conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)[9] : Politiques et rapports | AXA IM Corporate (axa-im.com)

[Si le champ « Carbon Transition » est « Yes » : mention supplémentaire à ajouter en bas de la sous-section « Stratégie Climatique »]

Le fonds s'est également engagé à s'aligner sur les objectifs d'atténuation du changement climatique de l'Accord de Paris, avec des objectifs spécifiques de décarbonation qui sont décrits ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « Sustainable Finance Disclosure Regulation » en anglais – ou SFDR) du rapport annuel du fonds, dans la section dédiée à l'objectif d'investissement durable du produit financier, et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : Fund Centre - AXA IM - Core (axa-im.com)

Stratégie d'AXA IM en matière de biodiversité :

AXA IM s'engage à protéger la biodiversité. Nous avons renforcé notre stratégie dans l'optique de mieux intégrer les enjeux liés à la protection de la biodiversité dans notre processus d'investissement, notre recherche thématique et notre stratégie en matière d'engagement. En tant qu'investisseur, nous considérons que nous avons un rôle à jouer pour :

- Améliorer notre compréhension de la perte de biodiversité, des impacts des activités économiques sur la biodiversité ainsi que de la dépendance des industries au capital naturel ;
- Dialoguer avec les entreprises en portefeuille sur leurs pratiques et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie ;
- Intégrer les risques et les opportunités associés à la biodiversité dans notre analyse d'investissement ;
- Travailler sur la fixation d'objectifs dans le cadre de l'initiative d'engagement de la Finance for Biodiversity Foundation signé en 2021 et promouvoir des investissements plus favorables à la nature, que ce soit dans les facilitateurs de solutions ou dans le capital naturel.

Exclusions[10]

AXA IM applique une politique d'exclusion de l'huile de palme à l'ensemble de ses actifs sous gestion depuis 2014, en excluant les entreprises en portefeuille qui ont des impacts défavorables sur la forêt, les écosystèmes naturels et les communautés locales. En 2021, AXA IM a étendu cette politique afin de couvrir les investissements intégrant des controverses importantes sur l'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité en ce qui concerne le soja, le bétail et le bois. Face à ces conséquences, AXA IM mène activement une politique rigoureuse dans le cadre de ses investissements forestiers en sélectionnant ses actifs, ses partenaires forestiers et en adaptant ses pratiques de gestion pour répondre à ces défis mondiaux.

Indicateurs

Nous travaillons en étroite collaboration avec les fournisseurs de données, notamment Iceberg Data Lab (IDL), pour soutenir le développement d'indicateurs liés à la biodiversité. Nous testons actuellement un indicateur de l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF) qui mesure l'impact négatif en termes de perte de biodiversité associée à la pression sur la biodiversité générée par les activités économiques des entreprises en portefeuille tout au long de leur chaîne de valeur. Les pressions sont liées aux facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES. Le CBF couvre actuellement les pressions liées au changement d'utilisation des sols, aux émissions

[9] Cela inclut l'ensemble du périmètre de la stratégie climatique d'AXA IM : ses objectifs quantitatifs (à la fois au niveau des entités et pour chaque principale classe d'actifs), leurs horizons temporels, les indicateurs sous-jacents et les scénarios de référence : voir les sections 2.2 « Stratégie climatique » et 4.6 « Tableau de bord climatique » du Rapport Climat 2022 d'AXA IM.

[10] En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, disponibles sur le site internet d'AXA : Investissements | AXA

de GES, à la pollution de l'eau et de l'air. En tant qu'indicateur innovant et relativement nouveau, le CBF continue d'évoluer et fait l'objet d'améliorations méthodologiques prévues telles que, par exemple, une plus grande couverture des pressions. D'autres indicateurs liés à la biodiversité sont en cours d'élaboration par IDL, tels que les dépendances et les impacts positifs. Nous continuons de participer à de telles avancées.

Actionnariat actif[11]

Notre approche d'engagement vis-à-vis du thème complexe et naissant de la biodiversité a consisté à commencer à aligner nos principaux efforts d'engagement de manière à intégrer les connaissances existantes sur les pressions telles que la déforestation, et les connaissances émergeant sur les impacts négatifs et les secteurs qui comptent le plus pour la biodiversité et la nature. Nos principales activités d'engagement comprennent un programme que nous avons commencé à tester en 2022 en utilisant l'outil d'empreinte biodiversité développé par IDL décrit ci-dessus, ainsi que des programmes d'engagement sur des thèmes spécifiques, à savoir la déforestation et la pollution.

En ce qui concerne la déforestation, nous complétons notre politique d'exclusion par des approches d'engagement en discutant avec les entreprises qui sont exposées à ces questions, mais qui ne font pas l'objet de graves controverses et qui travaillent à réduire ces risques. Elle se concentre sur les entreprises impliquées dans la chaîne d'approvisionnement des produits agricoles/forestiers, plus particulièrement la chaîne de valeur des principales matières premières associées à la déforestation et à la conversion des écosystèmes. Les dialogues progressent de manière adéquate, bien que quelques engagements soient passés à une phase d'escalade en 2023 par le biais du vote et de la collaboration afin de signaler la nécessité d'avancer davantage et d'améliorer le dialogue. Dans le cadre de la politique d'AXA IM et en particulier de cet engagement, nous travaillons également sur des sujets au-delà de la déforestation avec l'objectif de comprendre comment ces entreprises répondent aux enjeux liés à la protection de la biodiversité et du capital naturel. Pour les actions d'engagement reposant sur des données d'empreinte biodiversité, AXA IM utilise ces données pour l'aider à sélectionner et hiérarchiser les secteurs et les entreprises qui présentent une empreinte biodiversité significative et pour contribuer à éclairer nos dialogues en tenant compte des principales pressions d'une entreprise en matière de biodiversité indiquées par le CBF. L'objectif ultime est d'encourager les entreprises à développer une stratégie globale en matière de biodiversité qui atténue efficacement les impacts sur la biodiversité et soutient une transformation « positive pour la nature », ainsi que d'améliorer la communication d'informations. Nous nous engageons également de manière collaborative sur la pollution dans le secteur chimique pour lutter contre la pollution et les risques pour la santé découlant de la production et de l'utilisation de substances dangereuses, et dans le secteur agroalimentaire pour lutter contre les risques de pollution par les nutriments posés par le niveau élevé de déchets animaux dans l'élevage industriel.

Suite au renforcement de notre approche d'engagement sur la biodiversité, et en vue de responsabiliser les entreprises en cas de progrès insuffisants au cours des actions d'engagement, nous avons également mis à jour notre Politique de gouvernance d'entreprise et de vote début 2023 afin de formaliser la possibilité de voter contre les conseils d'administration d'entreprises qui n'ont pas répondu suffisamment à nos demandes en matière de biodiversité.

Initiatives

AXA IM mène des discussions constructives sur des sujets liés à la biodiversité avec WWF, CDP, Ceres et d'autres experts externes. En 2022, AXA IM est devenu membre de deux initiatives d'engagement collaboratif décrites ci-dessus : l'Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux (Investor Initiative on Hazardous Chemicals) soutenue par ChemSec[12] ; et l'engagement collaboratif sur les déchets et la pollution dirigé par FAIRR[13]. En 2023, nous avons rejoint l'Emerging Markets Investor Alliance dans le cadre de laquelle

[11] Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate (axa-im.com)

[12] Voir le communiqué de presse : Des investisseurs totalisant 8 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion appellent à l'élimination progressive des « produits chimiques éternels » (« forever chemicals ») dangereux – ChemSec [Investors with $8 trillion call for phase-out of dangerous "forever chemicals" – ChemSec]

[13] Voir : Perte de biodiversité due aux déchets et à la pollution - FAIRR

nous sommes membres du groupe de travail sur les biens de consommation de base qui entreprend des actions de plaidoyer en faveur des meilleures pratiques durables et transparentes sur les marchés émergents sur divers sujets, y compris la déforestation. En outre, nous faisons partie de Nature Action 100 (NA100), une initiative clé qui devrait renforcer encore la dynamique mondiale de la biodiversité. NA100 a été lancée opérationnellement en septembre 2023. AXA IM était membre du groupe d'investisseurs de lancement et est actuellement membre du groupe de pilotage. NA100 vise à engager des entreprises dans des secteurs clés jugés d'importance systémique pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. AXA IM continue également de participer activement aux initiatives leaders du secteur de la Finance for Biodiversity Foundation[14], l'organisation à l'origine du Finance for Biodiversity Pledge[15].

La stratégie détaillée en matière de biodiversité appliquée par AXA IM et, par extension, par le fonds, en application du décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)[16] : Politiques et rapports | AXA IM Corporate (axa-im.com)

À ce titre, il convient de noter qu'AXA IM n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif pour la biodiversité à l'horizon 2030, comme l'exige le décret d'application de l'article 29 de la LEC, car des orientations fondées sur le marché pour fixer des objectifs alignés sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité sont encore en cours d'élaboration, et nous manquons encore d'évolutions méthodologiques fondées sur le marché pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement avec les objectifs mondiaux à moyen et long termes.

Gestion des risques financiers liés aux critères ESG par AXA IM

AXA IM utilise une approche de gestion des risques financiers liés aux critères ESG (ou « risques de durabilité ») qui découle de l'intégration des critères ESG dans ses processus de recherche et d'investissement. Nous avons mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Ce cadre s'appuie notamment sur les éléments suivants :

- **Politiques d'exclusions sectorielles et normatives**[17] couvrant les facteurs E, S et G :
    - **Environnement – E** : climat (extraction du charbon et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et oléoducs liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et pétrole et gaz étanches ; pétrole et gaz arctiques), biodiversité (protection des écosystèmes et déforestation) et matières premières agricoles (dérivés de matières premières alimentaires) ;
    - **Social – S** : santé (producteurs de tabac), travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux [18] ; fabrication d'armes controversées ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où des violations graves des droits de l'Homme sont observées) ;
    - **Gouvernance – G** : éthique des affaires (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux), corruption (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux).

- **Méthodologies de notation ESG** pour les obligations d'entreprise cotées, les obligations souveraines et les obligations vertes, sociales et/ou durables :
    - AXA IM a mis en place des méthodologies de notation pour noter les émetteurs sur des critères ESG. Nous avons récemment adopté un modèle de notation ESG à fournisseur unique qui est associé à la propre analyse d'AXA IM. Intitulée Q² (Qual et Quant), cette nouvelle approche

[14] AXA IM préside le groupe de travail Biodiversity Impact Metrics (Indicateurs d'impact sur la biodiversité) de la Finance for Biodiversity Foundation et participe activement au groupe de travail Engagement.
[15] Finance for Biodiversity Pledge: https://www.financeforbiodiversity.org/signatories/
[16] Cela inclut les fonds pour lesquels une stratégie spécifique en matière de biodiversité est appliquée, et la mesure d'impact associée : voir les sections 2.3 « Stratégie en matière de biodiversité » et 4.7 « Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité » du Rapport Climat 2022 d'AXA IM.
[17] En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, disponibles sur le site internet d'AXA : Investissements | AXA
[18] Principes du Pacte mondial des Nations Unies, Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue ainsi qu'une analyse fondamentale affinée et fournit un score structuré. En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q^2 permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM peuvent fournir une analyse ESG fondamentale documentée, qui à son tour sera transformée en un score ESG quantitatif suivant la méthodologie d'agrégation des piliers MSCI et la normalisation des scores, ces scores ESG qui améliorent la couverture étant appelés « Qual » + « Quant » ;

- Dans la méthodologie appliquée pour les entreprises, la gravité des controverses est évaluée et suivie en permanence pour faire en sorte que les risques les plus significatifs soient reflétés dans le score ESG final. Les controverses de grande gravité entraîneront des baisses importantes des scores des sous-facteurs et, en fin de compte, des scores ESG.
- Les données utilisées dans ces méthodologies comprennent les émissions de carbone, le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, le risque lié à la sécurité énergétique et le bien-être. AXA IM note les émetteurs selon des critères ESG (obligations d'entreprise et souveraines cotées) basés sur des données quantitatives et/ou une évaluation qualitative issue de la recherche interne et externe.
- Ces scores ESG offrent une vision standardisée et holistique de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG et permettent à la fois de promouvoir les facteurs environnementaux et sociaux et d'intégrer davantage les risques et opportunités ESG dans les décisions d'investissement.

Ce cadre nous permet de nous assurer que nous examinons l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise, ainsi que les effets significatifs sur la valeur financière au sens large (matérialité financière). Elle nous aide également à évaluer les impacts externes des activités d'un actif sur les facteurs ESG (matérialité ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- **Recherche ESG interne** sur des thèmes clés tels que le changement climatique, la biodiversité, la diversité hommes-femmes et le capital humain, la cybersécurité et la confidentialité des données, ainsi que sur la santé et la nutrition, soutenue par des recherches de courtiers ainsi que par des réunions régulières avec les entreprises, la participation à des conférences et à des événements du secteur. Cette recherche nous aide à mieux comprendre la matérialité de ces enjeux ESG sur les secteurs, les entreprises et les pays.
- **Analyse qualitative ESG et d'impact interne** au niveau des entreprises et des pays.
- **ICP ESG :** Les équipes d'investissement ont accès à un large éventail de données et d'analyses extra-financières sur les facteurs ESG, sur l'ensemble des classes d'actifs. Plus précisément, un ensemble d'ICP environnementaux est disponible dans l'outil Front Office pour permettre une compréhension et une analyse complètes au niveau des émetteurs. Ils s'appuient sur notre relation avec des fournisseurs tels que MSCI, Trucost et Beyond Ratings.
- **Stratégie d'actionnariat actif[19] :** Nous adoptons une approche active et impactante de l'actionnariat actif (engagement et vote) en utilisant notre envergure en tant que gestionnaire d'investissement mondial pour influencer les pratiques des entreprises et du marché. Ce faisant, nous nous efforçons de réduire le risque d'investissement, d'améliorer les rendements et d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Ces facteurs sont essentiels pour créer de la valeur durable à long terme pour nos clients.

Si de tels risques en matière de durabilité se matérialisent dans le cadre d'un investissement, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM ne garantit nullement que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité et rien ne garantit que l'évaluation des risques de durabilité permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la

[19] Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate (axa-im.com)

performance d'un produit donné est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

L'approche détaillée de la prise en compte des risques ESG dans les processus de gestion des risques appliqués par AXA IM et, par extension, par le fonds, conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 LEC)[20] : Politiques et rapports | AXA IM Corporate (axa-im.com)

[20] Cela inclut le cadre de gestion des risques ESG d'AXA IM, l'impact des facteurs ESG sur les rendements, et l'évaluation des risques physiques et liés à la transition climatique (y compris l'analyse de la valeur à risque pour les scénarios 1,5°C, 2°C et 3°C, à l'aide de la méthodologie Climate VaR de MSCI) : voir section 3. « Gestion des risques» et 4.6 « Tableau de bord climatique » du Rapport Climat 2022 d'AXA IM.

AXA OPTIMAL INCOME

Securities Financing Transactions Regulation

29/12/2023

EUR

Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et Total Return Swaps exprimés en valeur absolue et en pourcentage de l'actif net du fonds

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant	8 993 700,47				
% de l'actif net total	0,98				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Montant des titres et matières premières prêtés en proportion des actifs

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Montant des actifs prêtés	8 993 700,47				
% des actifs pouvant être prêtés	0,99				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors liquidités) pour tous les types d'opérations de financement (volume de garanties au titre des transactions en cours)

1 . Nom	BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND
Volume des garanties reçues	6 243 325,00
2 . Nom	FRANCE (GOVT OF)
Volume des garanties reçues	3 058 989,67
3 . Nom	NEDER5,5%15JAN28
Volume des garanties reçues	935 290,00
4 . Nom	
Volume des garanties reçues	
5 . Nom	
Volume des garanties reçues	
6 . Nom	
Volume des garanties reçues	
7 . Nom	
Volume des garanties reçues	
8 . Nom	
Volume des garanties reçues	
9 . Nom	
Volume des garanties reçues	
10 . Nom	
Volume des garanties reçues	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
1 . Nom	NATIXIS CAPITAL MARKET				
Montant	5 659 151,56				
Domicile	FRANCE				
2 . Nom	HSBC				
Montant	1 569 943,09				
Domicile	ROYAUME UNI				
3 . Nom					
Montant					
Domicile					
4 . Nom					
Montant					
Domicile					
5 . Nom					
Montant					
Domicile					
6 . Nom					
Montant					
Domicile					
7 . Nom					
Montant					
Domicile					
8 . Nom					
Montant					
Domicile					
9 . Nom					
Montant					
Domicile					
10 . Nom					
Montant					
Domicile					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Type et qualité des garanties (collatéral), en valeur absolue et sans compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Type et qualité de la garantie					
Liquidités					
Instruments de dette	**10 237 604,67**				
Notation de bonne qualité	**100,00**				
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Actions					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Parts de fonds					
Notation de bonne qualité					
Notation de moyenne qualité					
Notation de faible qualité					
Monnaie de la garantie					
EURO	**10 237 604,67**				
Pays de l'émetteur de la garantie					
ALLEMAGNE	**6 243 325,00**				
FRANCE	**3 058 989,67**				
PAYS-BAS	**935 290,00**				

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance de la garantie, en valeur absolue et sans compensation, ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour					
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an	1 938 851,89				
plus d'1 an	8 298 752,78				
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Échéance des opérations de financement sur titres et total return swaps ventilée en fonction des tranches ci-dessous

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
moins d'1 jour	7 229 094,65				
1 jour à 1 semaine					
1 semaine à 1 mois					
1 à 3 mois					
3 mois à 1 an					
plus d'1 an					
ouvertes					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Règlement et compensation des contrats

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	7 229 094,65				
Trois parties					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

• La compensation des contrats financiers listés détenus par le portefeuille est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale

• La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée par le biais d'une contrepartie centrale

• La compensation des contrats financiers non listés détenus par le portefeuille et non éligibles à la compensation centrale selon EMIR est réalisée de manière bilatérale avec les contreparties des transactions

• La compensation des opérations efficaces de portefeuilles est réalisée par un tiers aux transactions dans le cadre d'un contrat tri-partite de collatéral management.

Données sur la réutilisation des garanties

	Espèces	Titres
Montant maximal (%)	100,00	0,00
Montant utilisé (%)		0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces des opérations de financement sur titres et TRS		

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

L'OPC respecte les contraintes définies dans la position AMF n° 2013-06 relative aux fonds côtés et autres question liées aux OPCVM.
Les garanties financières reçues en espèces sont donc uniquement :
- placées en dépôt auprès d'entités prescrites à l'article 50, point f), de la directive OPCVM;
- investies dans des obligations d'État de haute qualité;
- utilisées aux fins de transactions de prise en pension (reverse repurchase transactions), à condition que ces transactions soient conclues avec des établissements de crédit faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et que l'OPCVM puisse rappeler à tout moment le montant total des liquidités en tenant compte des intérêts courus;
- investies dans des organismes de placement collectif monétaires à court terme tels que définis dans les orientations pour une définition commune des organismes de placement collectif monétaires européens.
Les garanties financières reçues en titres ne sont pas réutilisées.
La rémunération estimée issue de la réutilisation des garanties de l'OPC est donc proche du taux monétaire de référence.

Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

1 . Nom	BPSS
Montant conservé	10 237 604,67

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Montant total du collatéral versé	
En % de toutes les garanties versées	
Comptes séparés	
Comptes groupés	
Autres comptes	

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Données sur les revenus ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant	**16 261,09**				
en % du revenus	**70,54**				
Gestionnaire					
Montant	**6 791,08**				
en % du revenus	**29,46**				
Tiers (ex. agent prêteur…)					
Montant					
en % du revenus					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

Les revenus générés par les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres bénéficieront majoritairement au fonds, le solde reviendra à l'agent prêteur selon les conditions définies dans le prospectus. Il peut néanmoins exister des décalages temporels de facturation impactant la présentation des données mentionnées dans le tableau relatif aux revenus ventilés.

Données sur les coûts ventilées

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	Total Return Swap
OPC					
Montant					
Gestionnaire					
Montant					
Tiers (ex. agent prêteur…)					
Montant					

Un tableau vide signifie qu'aucune donnée n'est à reporter

AXA OPTIMAL INCOME

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 29 décembre 2023

AXA OPTIMAL INCOME
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
TOUR MAJUNGA - 6 PLACE DE LA PYRAMIDE
92208 PARIS LA DEFENSE CEDEX

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement AXA OPTIMAL INCOME relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

2024.04.23 18:17:51 +0200

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

Bilan actif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Immobilisations nettes	**0,00**	**0,00**
Dépôts	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers	**923 078 505,25**	**972 604 198,71**
Actions et valeurs assimilées	**528 020 012,86**	**546 779 610,89**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	528 020 012,86	546 779 610,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**295 367 504,23**	**254 527 086,52**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	295 367 504,23	254 527 086,52
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**5 337 628,58**	**24 680 094,79**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	5 337 628,58	24 680 094,79
Titres de créances négociables	5 337 628,58	24 680 094,79
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**63 107 837,73**	**84 767 615,29**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	58 287 995,80	80 503 235,17
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	4 819 841,93	4 264 380,12
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**10 492 759,05**	**31 959 689,10**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	8 994 302,85	30 438 023,10
Titres financiers empruntés	0,00	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	1 498 456,20	1 521 666,00
Contrats financiers	**20 752 762,80**	**29 890 102,12**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	20 752 762,80	29 890 102,12
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Créances	**122 254 321,80**	**276 796 923,72**
Opérations de change à terme de devises	**114 509 636,22**	**265 863 230,82**
Autres	**7 744 685,58**	**10 933 692,90**
Comptes financiers	**4 612 408,94**	**4 681 815,52**
Liquidités	**4 612 408,94**	**4 681 815,52**
Total de l'actif	**1 049 945 235,99**	**1 254 082 937,95**

Bilan passif au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Capitaux propres		
Capital	**860 704 664,37**	**898 454 964,00**
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	**3 389 201,56**	**3 488 308,34**
Report à nouveau (a)	**78 633,56**	**0,00**
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	**48 706 392,50**	**26 410 451,06**
Résultat de l'exercice (a, b)	**3 522 543,51**	**3 598 014,59**
Total des capitaux propres	**916 401 435,50**	**931 951 737,99**
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	**15 146 962,08**	**53 043 023,98**
Opérations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
Opérations temporaires sur titres financiers	**10 131 905,28**	**38 276 266,86**
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de financiers titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	10 131 905,28	38 276 266,86
Contrats financiers	**5 015 056,80**	**14 766 757,12**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 015 056,80	14 766 757,12
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	**118 396 838,41**	**268 735 488,01**
Opérations de change à terme de devises	**115 288 629,86**	**264 867 002,84**
Autres	**3 108 208,55**	**3 868 485,17**
Comptes financiers	**0,00**	**352 687,97**
Concours bancaires courants	**0,00**	**352 687,97**
Emprunts	**0,00**	**0,00**
Total du passif	**1 049 945 235,99**	**1 254 082 937,95**

(a) Y compris comptes de régularisations
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l’exercice

Hors-bilan au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Operations de couverture		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Contrats futures		
INDICE		
EURO ST50 03/24 VGH4	157 732 960,00	0,00
EURO ST50 03/23 VGH3	0,00	356 547 000,00
S+P5 EM F 03/23 ESH3	0,00	22 972 452,57
Total INDICE	157 732 960,00	379 519 452,57
Total Contrats futures	157 732 960,00	379 519 452,57
Options		
INDICE		
P E ST 50 3200 02/23	0,00	4 130 112,00
Total INDICE	0,00	4 130 112,00
Total Options	0,00	4 130 112,00
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	157 732 960,00	383 649 564,57
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Operations de couverture	**157 732 960,00**	**383 649 564,57**
Autres operations		
Engagements sur marches reglementes ou assimiles		
Contrats futures		
INDICE		
MSCI E M 03/23 MESH3	0,00	23 237 751,23
Total INDICE	0,00	23 237 751,23
TAUX		
US 10YR N 03/24 TYH4	10 117 387,30	0,00
GER E B F 03/24 RXH4	74 922 120,00	0,00
2YR US NO 03/24 TUH4	12 302 836,27	0,00
UK LONG GILT F 03/24	18 242 571,12	0,00
GER E B F 03/23 RXH3	0,00	78 694 560,00
US 5YR 03/23 FVH3	0,00	52 283 578,07
Total TAUX	115 584 914,69	130 978 138,07
Total Contrats futures	115 584 914,69	154 215 889,30
Options		
INDICE		
SX5E 12/20/24 C4700	35 271 808,00	0,00
SX5E 12/20/24 C4500	32 247 180,00	0,00
SX5E 03/15/24 P4300	2 672 880,00	0,00
SX5E 09/20/24 P4100	3 372 250,00	0,00
SX5E 05/17/24 P4300	3 907 926,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
SX5E 03/15/24 P4400	7 590 000,00	0,00
SX5E 06/20/25 C4500	16 706 655,00	0,00
SX5E 06/20/25 C4600	16 280 136,00	0,00
SX5E 06/20/25 C4800	36 240 000,00	0,00
SX5E 06/20/25 C4700	32 900 000,00	0,00
P E ST 50 3600 02/23	0,00	24 085 296,00
SX5E 06/21/24 C4200	0,00	12 240 648,00
SX5E 06/21/24 C4000	0,00	13 381 200,00
C E S 50 3800 06/24	0,00	70 490 000,00
SX5E 06/21/24 C4400	0,00	11 072 952,00
SX5E 06/21/24 C3500	0,00	15 616 965,00
Total INDICE	187 188 835,00	146 887 061,00
Total Options	187 188 835,00	146 887 061,00
Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles	302 773 749,69	301 102 950,30
Engagements de gre a gre		
Total Engagements de gre a gre	0,00	0,00
Autres operations		
Total Autres operations	0,00	0,00
Total Autres operations	**302 773 749,69**	**301 102 950,30**

Compte de résultat au 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	310 854,23	55 780,06
Produits sur actions et valeurs assimilées	13 804 884,65	16 477 044,22
Produits sur obligations et valeurs assimilées	5 041 923,24	3 855 591,06
Produits sur titres de créances	473 041,77	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	8 172,09	325 372,93
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	**19 638 875,98**	**20 713 788,27**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	17 532,07	107 050,08
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	33 600,04	42 033,10
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	**51 132,11**	**149 083,18**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**19 587 743,87**	**20 564 705,09**
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	15 851 050,76	16 930 792,10
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	**3 736 693,11**	**3 633 912,99**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-214 149,60	-35 898,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	**3 522 543,51**	**3 598 014,59**

Annexes

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

Valeurs mobilières :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).

- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).

- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas

échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :
- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossés à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

  Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.

  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.

- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :

  -La société de gestion procèdera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.

- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).

- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇨ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :
  Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :
  Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇨ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.
En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons ENCAISSES.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du UCIT et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (frais exclus).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Parts capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

Parts distribution :

Les Sommes Distribuables sont distribuées dans les limites suivantes :

le revenu net est intégralement distribué, aux arrondis près,

les plus-values nettes réalisées peuvent être sur décision de la société de gestion partiellement ou intégralement distribuées.

Les Sommes Distribuables non distribuées seront inscrites en report.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision de la société de gestion et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
  - Frais de gestion :
    - Le taux maximum s'élève à 2% de l'actif net.
  - Frais de gestion externe :
    - Le taux maximum s'élève à 2% de l'actif net.
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
    - Néant
- Commission de mouvement / Dépositaire :
    - Le prélèvement sur chaque transaction est de 50 euro TTC maximum
- Commission de surperformance :
    - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
    - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
    - Non applicable

5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

Tableau de concordance des parts			
Nom du fonds :	**AXA OPTIMAL INCOME**		
Code portefeuille :	**AWCV**		
Code ISIN	**Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID**	**Affectation des sommes distribuables**	**Parts présentées dans l'inventaire**
FR0010188342	C	Capitalisation	RC
FR0013435328	D	Distribution	RD

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	29/12/2023	30/12/2022
Actif net en début d'exercice	**931 951 737,99**	**1 092 489 181,62**
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM)	57 104 543,08	51 300 936,52
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)	-128 963 554,49	-75 963 371,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	104 582 416,71	69 732 703,72
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-18 211 695,92	-27 719 677,35
Plus-values réalisées sur contrats financiers	42 171 501,55	75 974 509,23
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-72 939 813,96	-86 223 906,00
Frais de transaction	-541 713,36	-528 227,01
Différences de change	-1 753 537,93	-1 264 384,78
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 492 238,34	-194 017 372,61
Différence d'estimation exercice N :	*178 950 151,06*	*172 457 912,72*
Différence d'estimation exercice N-1 :	*172 457 912,72*	*366 475 285,33*
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-7 227 379,62	24 537 433,23
Différence d'estimation exercice N :	*3 511 031,80*	*10 738 411,42*
Différence d'estimation exercice N-1 :	*10 738 411,42*	*-13 799 021,81*
Distribution d'avoirs	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	3 736 693,11	3 633 912,99
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments *	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	**916 401 435,50**	**931 951 737,99**

* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE

Eléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	216,089,156.67	344,476,562.28
b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	0.00	0.00
c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale	96,314,159.19	28,164,688.89
d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I-4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00
e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)	0.00	0.00

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audite par le commissaire aux comptes

4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilees		
Fixed-rate Bonds and similar securities negotiated on a regulated or similar market	293 432 508,76	32,02
Indexed Bonds and similar securities negotiated on a regulated or similar market	1 934 995,47	0,21
TOTAL Obligations et valeurs assimilees	**295 367 504,23**	**32,23**
Titres de creances		
Treasury bond	5 337 628,58	0,58
TOTAL Titres de creances	**5 337 628,58**	**0,58**
Autres instruments financiers		
TOTAL Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
TOTAL ACTIF	**300 705 132,81**	**32,81**
PASSIF		
Operations de cession sur instruments financiers		
TOTAL Operations de cession sur instruments financiers	**0,00**	**0,00**
TOTAL PASSIF	**0,00**	**0,00**
Hors Bilan		
Operations de couverture		
	157 732 960,00	17,21
TOTAL Operations de couverture	**157 732 960,00**	**17,21**
Autres operations		
	302 773 749,69	33,04
TOTAL Autres operations	**302 773 749,69**	**33,04**
TOTAL Hors Bilan	**460 506 709,69**	**50,25**

4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	295 367 504,23	32,23						
Titres de créances	5 337 628,58	0,58						
Opérations temporaires sur titres financiers	1 498 456,20	0,16						
Comptes financiers							4 612 408,94	0,50
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	10 131 905,28	1,11						
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations							115 584 914,69	12,61

4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	2 451 707,70	0,27	11 297 934,16	1,23	48 358 155,77	5,28	58 437 223,36	6,38	174 822 483,24	19,08
Titres de créances			5 337 628,58	0,58						
Opérations temporaires sur titres financiers			1 498 456,20	0,16						
Comptes financiers	4 612 408,94	0,50								
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers			1 934 995,47	0,21	96 420,00	0,01	928 909,99	0,10	7 171 579,82	0,78
Comptes financiers										
Hors-bilan										
Opérations de couverture										
Autres opérations					12 302 836,27	1,34			103 282 078,42	11,27

4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Devise 1 GBP	% GBP	Devise 2 CHF	% CHF	Devise 3 USD	% USD	Devise N	%
Actif								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées	35 761 218,34	3,90	39 524 660,70	4,31	6 398 359,14	0,70	28 763 009,09	3,14
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC					18 536 909,69	2,02		
Opérations temporaires sur titres financiers							2 115 560,47	0,23
Créances	731 064,67	0,08			269 499,58	0,03		
Comptes financiers	124 905,95	0,01	0,02	0,00	1 726 844,39	0,19	1 450 700,56	0,16
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres financiers								
Dettes	40 513 835,44	4,42	34 505 791,79	3,77	13 417 173,64	1,46	26 851 828,99	2,93
Comptes financiers								
Hors-bilan								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

	29/12/2023
Créances	
Devises à terme	114 509 636,22
Coupons à recevoir	59 546,40
Ventes à règlement différé	6 743 264,06
Dépôts de garantie	941 017,85
Autres créances	857,27
Total des créances	**122 254 321,80**
Dettes	
Devises à terme	-115 288 629,86
Frais de gestion	-2 556 304,16
Dépôts de garantie	-550 000,00
Autres Dettes	-1 904,39
Total des dettes	**-118 396 838,41**
Total dettes et créances	**3 857 483,39**

4.6. Capitaux propres

MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

	En parts	En montant
RC	Retail capi.	
Actions ou parts émises durant l'exercice	364 371,5274	57 104 543,08
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-786 752,3757	-123 948 279,21

	En parts	En montant
RD	Retail distri.	
Actions ou parts émises durant l'exercice	0	
Actions ou parts rachetées durant l'exercice	-46 292	-5 015 275,28

COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

	En montant
RC Retail capi.	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

	En montant
RD Retail distri.	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées à des tiers	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC	0,00
Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC	0,00

4.7. Frais de gestion

	29/12/2023
RC Retail capi.	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Frais de gestion fixes	15 467 124,16
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

	29/12/2023
RD Retail distri.	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,73
Frais de gestion fixes	383 926,60
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Frais de gestion variables	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

4.8. Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC				**Neant**
Nature de la garantie	Etablissement Garant	Bénéficiaire	Échéance	Modalités
Autres engagements reçus et / ou donnés				Neant

4.9. Autres informations

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	29/12/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILE

	29/12/2023
Actions	1 014 161,10
Obligations	1 137 517,44
TCN	0,00
OPC	63 107 837,73
Instruments financiers à terme	0,00
Total des titres du groupe	65 259 516,27

4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

	Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice					
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

	Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice			
	Date	Part	Montant total	Montant Unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6)	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	78 633,56	0,00
Résultat	3 522 543,51	3 598 014,59
Total	**3 601 177,07**	**3 598 014,59**

	29/12/2023	30/12/2022
RC Retail capi.		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 439 266,39	3 500 469,34
Total	**3 439 266,39**	**3 500 469,34**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	29/12/2023	30/12/2022
RD Retail distri.		
Affectation		
Distribution	161 682,00	95 508,23
Report à nouveau de l'exercice	228,68	2 037,02
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**161 910,68**	**97 545,25**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	192 478,57	238 770,57
Distribution unitaire	0,84	0,40
Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat	36 948,06	22 835,17

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	3 389 201,56	3 488 308,34
Plus et moins-values nettes de l'exercice	48 706 392,50	26 410 451,06
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**52 095 594,06**	**29 898 759,40**

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
RC Retail capi.		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	47 554 929,95	25 694 438,96
Total	**47 554 929,95**	**25 694 438,96**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6)	Affectation des plus et moins-values nettes	
	29/12/2023	30/12/2022
RD Retail distri.		
Affectation		
Distribution	0	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	4 540 664,11	4 204 320,44
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**4 540 664,11**	**4 204 320,44**
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	192 478,57	238 770,57
Distribution unitaire	0,00	0,00

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

Date	Part	Actif net	Nombre d'actions ou parts	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire €
31/12/2019	RC	1 079 887 406,15	7 155 919,7145	150,90				-8,05
	RD	24 582 993,29	238 770,5700	102,95				-2,69
31/12/2020	RC	1 079 911 347,75	6 882 137,5519	156,91				7,09
	RD	25 561 478,62	238 770,5700	107,05				-0,29
31/12/2021	RC	1 063 595 666,73	5 996 464,3507	177,37				13,70
	RD	28 893 514,89	238 770,5700	121,00				-0,13
30/12/2022	RC	906 685 721,34	5 845 725,1190	155,10				4,98
	RD	25 266 016,65	238 770,5700	105,81		0,40		
29/12/2023	RC	894 736 799,79	5 423 344,2707	164,97				9,39
	RD	21 664 635,71	192 478,5700	112,55		0,84		

4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
AGNICO EAGLE MINES LTD COMMON STOCK	13 374	664 069,07	USD	0,07
AIR LIQUIDE COMMON STOCK	156 314	27 530 021,68	EUR	3,00
AIR LIQUIDE SA COMMON STOCK EUR5.5	32 884	5 791 530,08	EUR	0,63
ALLIANZ SE REG COMMON STOCK	20 042	4 849 161,90	EUR	0,53
AMADEUS IT GROUP SA COMMON STOCK EUR.01	143 454	9 307 295,52	EUR	1,02
ARKEMA COMMON STOCK EUR10.0	18 647	1 920 641,00	EUR	0,21
ASHTEAD GROUP PLC COMMON STOCK GBP.1	50 313	3 171 306,98	GBP	0,35
AIA GROUP LTD COMMON STOCK	193 800	1 528 920,96	HKD	0,17
ASML HOLDING NV COMMON STOCK EUR.09	58 399	39 810 598,30	EUR	4,37
ASTRAZENECA PLC COMMON STOCK USD.25	96 527	11 807 584,10	GBP	1,29
AXA SA COMMON STOCK EUR2.29	34 390	1 014 161,10	EUR	0,11
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA COMMON STOCK EUR.49	1 792 730	14 746 996,98	EUR	1,61
BIOMERIEUX COMMON STOCK	7 754	780 052,40	EUR	0,09
BNP PARIBAS COMMON STOCK EUR2.0	176 621	11 054 708,39	EUR	1,21
BOUYGUES SA COMMON STOCK EUR1.0	78 631	2 682 889,72	EUR	0,29
BP PLC COMMON STOCK USD.25	655 387	3 525 574,40	GBP	0,38
BRENNTAG SE COMMON STOCK	17 684	1 471 662,48	EUR	0,16
BUREAU VERITAS SA COMMON STOCK EUR.12	31 988	731 565,56	EUR	0,08
CAPGEMINI SE COMMON STOCK EUR8.0	55 797	10 531 683,75	EUR	1,15
CELLNEX TELECOM SA COMMON STOCK EUR.25	50 358	1 795 766,28	EUR	0,20
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN COMMON STOCK EUR4.0	59 483	3 965 136,78	EUR	0,43
CIENA CORP COMMON STOCK USD.01	22 412	913 197,95	USD	0,10
CIE FINANCIERE RICHEMO A REG COMMON STOCK CHF1.0	63 299	7 880 885,50	CHF	0,86
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOVA COMMON STOCK	135 805	3 813 404,40	EUR	0,42
CREDIT AGRICOLE SA COMMON STOCK EUR3.0	281 267	3 614 843,48	EUR	0,39
DASSAULT SYSTEMES SE COMMON STOCK EUR.1	260 854	11 538 876,69	EUR	1,26
DHL GROUP COMMON STOCK	53 451	2 397 544,61	EUR	0,26
DEUTSCHE TELEKOM AG REG COMMON STOCK	98 920	2 151 510,00	EUR	0,23
DIAGEO PLC COMMON STOCK GBP.2893518	172 502	5 685 369,71	GBP	0,62
DSM FIRMENICH AG COMMON STOCK EUR.01	25 905	2 383 260,00	EUR	0,26
EDENRED COMMON STOCK EUR2.0	147 347	7 977 366,58	EUR	0,87
EDP RENOVAVEIS SA COMMON STOCK EUR5.0	54 458	1 008 834,45	EUR	0,11
ELIS SA COMMON STOCK EUR1.0	260 478	4 920 429,42	EUR	0,54
ENDEAVOUR MINING PLC COMMON STOCK USD.01	41 669	844 872,58	GBP	0,09
ENEL SPA COMMON STOCK EUR1.0	460 929	3 102 052,17	EUR	0,34
ESSILORLUXOTTICA COMMON STOCK EUR.18	14 968	2 718 188,80	EUR	0,30
FINECOBANK SPA COMMON STOCK EUR.33	676 623	9 191 923,46	EUR	1,00
GSK PLC COMMON STOCK	295 852	4 951 180,77	GBP	0,54
HEINEKEN NV COMMON STOCK EUR1.6	28 238	2 596 201,72	EUR	0,28
IBERDROLA SA COMMON STOCK EUR.75	597 568	7 093 132,16	EUR	0,77
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL COMMON STOCK EUR.03	80 131	3 159 565,33	EUR	0,34
INFINEON TECHNOLOGIES AG COMMON STOCK	84 373	3 189 299,40	EUR	0,35
INTESA SANPAOLO COMMON STOCK NPV	536 987	1 419 525,13	EUR	0,15
KBC GROUP NV COMMON STOCK	120 651	7 084 626,72	EUR	0,77
KERRY GROUP PLC A COMMON STOCK EUR.125	9 126	717 851,16	EUR	0,08
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N COMMON STOCK EUR.01	73 502	1 912 154,53	EUR	0,21
L OREAL COMMON STOCK EUR.2	8 138	3 667 389,70	EUR	0,40
LEGRAND SA COMMON STOCK EUR4.0	20 171	1 898 091,10	EUR	0,21
LONZA GROUP AG REG COMMON STOCK CHF1.0	2 656	1 010 462,73	CHF	0,11

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI COMMON STOCK EUR.3	15 930	11 686 248,00	EUR	1,28
MEITUAN CLASS B COMMON STOCK USD.00001	4 300	40 827,75	HKD	0,00
MERCK KGAA COMMON STOCK	20 820	3 000 162,00	EUR	0,33
METSO CORP COMMON STOCK	351 675	3 224 859,75	EUR	0,35
MICHELIN (CGDE) COMMON STOCK	309 261	10 038 612,06	EUR	1,10
MICROSOFT CORP COMMON STOCK USD.00000625	3 018	1 027 374,03	USD	0,11
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GRO COMMON STOCK	169 600	1 319 371,45	JPY	0,14
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC COMMON STOCK	73 500	1 138 603,40	JPY	0,12
NATIONAL GRID PLC COMMON STOCK	82 526	1 007 587,65	GBP	0,11
NESTE OYJ COMMON STOCK	135 440	4 362 522,40	EUR	0,48
NESTLE SA REG COMMON STOCK CHF.1	149 146	15 642 924,02	CHF	1,71
LINDE PLC COMMON STOCK	3 208	1 182 468,80	EUR	0,13
NEWMONT CORP COMMON STOCK USD1.6	6 309	236 391,17	USD	0,03
NEXI SPA COMMON STOCK	37 557	278 147,14	EUR	0,03
NOVO NORDISK A/S B COMMON STOCK	87 707	8 213 541,62	DKK	0,90
NVIDIA CORP COMMON STOCK USD.001	959	429 924,39	USD	0,05
OMV AG COMMON STOCK	23 489	934 157,53	EUR	0,10
PERNOD RICARD SA COMMON STOCK EUR1.55	10 393	1 660 281,75	EUR	0,18
PRUDENTIAL PLC COMMON STOCK GBP.05	116 253	1 190 233,25	GBP	0,13
PRYSMIAN SPA COMMON STOCK EUR.1	243 432	10 022 095,44	EUR	1,09
PUBLICIS GROUPE COMMON STOCK EUR.4	81 642	6 857 928,00	EUR	0,75
REMY COINTREAU COMMON STOCK EUR1.6	96 373	11 082 895,00	EUR	1,21
RENAULT SA COMMON STOCK EUR3.81	89 591	3 306 355,86	EUR	0,36
ROCHE HOLDING AG GENUSSCHEIN COMMON STOCK	54 389	14 303 657,63	CHF	1,56
SAFRAN SA COMMON STOCK EUR.2	71 059	11 331 068,14	EUR	1,24
SANDOZ GROUP AG COMMON STOCK	23 594	686 730,82	CHF	0,07
SANDVIK AB COMMON STOCK SEK1.2	23 339	457 241,04	SEK	0,05
SANOFI COMMON STOCK EUR2.0	112 756	10 120 978,56	EUR	1,10
SAP SE COMMON STOCK	54 391	7 586 456,68	EUR	0,83
SCHNEIDER ELECTRIC SE COMMON STOCK EUR4.0	63 784	11 594 655,52	EUR	1,27
SHELL PLC COMMON STOCK EUR.07	406 534	12 114 713,20	EUR	1,32
SHELL PLC COMMON STOCK EUR.07	76 094	2 258 100,76	GBP	0,25
SHERWIN WILLIAMS CO/THE COMMON STOCK USD1.0	2 988	843 667,41	USD	0,09
SOCIETE GENERALE SA COMMON STOCK EUR1.25	229 546	5 514 842,65	EUR	0,60
SODEXO SA COMMON STOCK EUR4.0	9 825	978 766,50	EUR	0,11
SOLVAY SA COMMON STOCK EUR15.0	8 555	237 230,15	EUR	0,03
SPIE SA COMMON STOCK EUR.47	36 353	1 028 789,90	EUR	0,11
SSE PLC COMMON STOCK GBP.5	61 602	1 319 408,14	GBP	0,14
STELLANTIS NV COMMON STOCK EUR.01	595 253	12 586 624,69	EUR	1,37
STORA ENSO OYJ R SHS COMMON STOCK EUR1.7	69 934	875 923,35	EUR	0,10
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GR COMMON STOCK	27 900	1 232 566,78	JPY	0,13
SYENSQO SA COMMON STOCK	8 555	806 394,30	EUR	0,09
TAIWAN SEMICONDUCTOR SP ADR ADR	24 257	2 283 735,12	USD	0,25
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONA COMMON STOCK EUR.22	594 640	4 491 910,56	EUR	0,49
THALES SA COMMON STOCK EUR3.0	61 652	8 258 285,40	EUR	0,90
TOTALENERGIES SE COMMON STOCK EUR2.5	162 866	10 032 545,60	EUR	1,09
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV COMMON STOCK	137 420	3 546 810,20	EUR	0,39

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
VEOLIA ENVIRONNEMENT COMMON STOCK EUR5.0	100 589	2 872 821,84	EUR	0,31
VESTAS WIND SYSTEMS A/S COMMON STOCK DKK.2	1 459	41 942,67	DKK	0,00
VINCI SA COMMON STOCK EUR2.5	26 168	2 975 301,60	EUR	0,32
VOLVO AB B SHS COMMON STOCK SEK1.26	629 154	14 789 993,42	SEK	1,61
VONOVIA SE COMMON STOCK	821	23 431,34	EUR	0,00
WORLDLINE SA COMMON STOCK EUR.68	9 773	153 142,91	EUR	0,02
X AIR LIQUIDE(L) COMMON STOCK	98 032	17 265 395,84	EUR	1,88
TOTAL Equities and similar securities negotiated on a regulated orsimilar market (Except Warrants)		**528 020 012,86**		**57,62**
TOTAL Equities and similar securities negotiated on a regulated or similar market		**528 020 012,86**		**57,62**
TOTAL Equities and similar securities		**528 020 012,86**		**57,62**
ABERTIS FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	1 000 000	927 615,14	EUR	0,10
ABERTIS INFRAESTRUCTURAS SR UNSECURED REGS 08/29 4.125	700 000	744 201,52	EUR	0,08
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/ COMPANY GUAR REGS 07/27 1.125	1 443 000	1 369 793,02	EUR	0,15
ABN AMRO BANK NV REGS 10/28 4.375	1 700 000	1 776 363,08	EUR	0,19
ABN AMRO BANK NV SUBORDINATED REGS 09/33 VAR	1 200 000	1 272 714,06	EUR	0,14
CREDIT AGRICOLE SA REGS 10/25 0.375	1 500 000	1 430 404,41	EUR	0,16
CREDIT AGRICOLE LONDON REGS 03/29 1.75	400 000	374 912,98	EUR	0,04
AEROPORTI DI ROMA SPA SR UNSECURED REGS 02/29 1.625	375 000	349 529,18	EUR	0,04
AIB GROUP PLC SR UNSECURED REGS 05/24 1.25	954 000	950 348,94	EUR	0,10
AIB GROUP PLC SR UNSECURED REGS 11/27 VAR	1 586 000	1 455 589,22	EUR	0,16
AIB GROUP PLC SUBORDINATED REGS 11/29 VAR	1 612 000	1 569 844,88	EUR	0,17
ARKEMA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	1 000 000	995 289,07	EUR	0,11
ALLIANDER NV SR UNSECURED REGS 09/27 2.625	450 000	451 062,49	EUR	0,05
ALLIANZ FINANCE II B.V. COMPANY GUAR REGS 01/25 0.0000	1 000 000	966 029,97	EUR	0,11
ALLIANZ SE SUBORDINATED REGS 09/38 VAR	1 900 000	1 972 308,12	EUR	0,22
ALLIANZ SE JR SUBORDINA REGS VAR	1 200 000	882 566,75	EUR	0,10
ALSTRIA OFFICE REIT AG SR UNSECURED REGS 11/27 1.5	2 000 000	1 499 606,62	EUR	0,16
AMERICAN TOWER CORP SR UNSECURED 05/29 0.875	1 757 000	1 540 139,46	EUR	0,17
VONOVIA SE SR UNSECURED REGS 06/27 0.375	800 000	715 864,19	EUR	0,08
ASAHI GROUP HOLDINGS LTD SR UNSECURED REGS 04/27 0.336	906 000	827 304,69	EUR	0,09
ASR NEDERLAND NV SR UNSECURED REGS 12/28 3.625	336 000	341 511,66	EUR	0,04
ASSICURAZIONI GENERALI SUBORDINATED REGS 04/33 5.399	503 000	553 328,64	EUR	0,06
ASSICURAZIONI GENERALI SUBORDINATED REGS 07/32 5.8	981 000	1 081 229,48	EUR	0,12
ASTRAZENECA PLC SR UNSECURED REGS 03/32 3.75	1 150 000	1 245 208,69	EUR	0,14
AT T INC SR UNSECURED 05/38 2.6	1 600 000	1 398 442,89	EUR	0,15
AUSNET SERVICES HOLDINGS COMPANY GUAR REGS 03/81 VAR	348 000	315 192,71	EUR	0,03
AUTOSTRADE PER L ITALIA SR UNSECURED REGS 01/31 4.75	410 000	440 496,82	EUR	0,05
AXA SA SR UNSECURED REGS 10/30 3.75	1 071 000	1 137 517,44	EUR	0,12
AXA SA SUBORDINATED REGS 07/43 VAR	665 000	728 050,45	EUR	0,08
AZELIS FINANCE NV COMPANY GUAR REGS 03/28 5.75	336 000	352 496,23	EUR	0,04
MEDIOBANCA DI CRED FIN REGS 01/25 1.625	414 000	410 893,05	EUR	0,04
MEDIOBANCA DI CRED FIN REGS 02/29 VAR	1 500 000	1 633 741,64	EUR	0,18
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG REGS 05/26 VAR	1 800 000	1 858 158,50	EUR	0,20
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG SUBORDINATED REGS 09/33 VAR	1 400 000	1 494 025,23	EUR	0,16
BANCO BPM SPA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	700 000	704 198,62	EUR	0,08
BANCO COMERC PORTUGUES REGS 02/27 VAR	1 400 000	1 336 209,01	EUR	0,15
BANCO COMERC PORTUGUES REGS 04/28 VAR	1 500 000	1 418 757,81	EUR	0,15
BANCO DE SABADELL SA REGS 07/25 0.875	2 200 000	2 124 595,34	EUR	0,23
BANCO DE SABADELL SA SUBORDINATED REGS 08/33 VAR	900 000	929 719,01	EUR	0,10
BANCO DE SABADELL SA SUBORDINATED REGS 04/31 VAR	1 200 000	1 153 887,50	EUR	0,13
BANCO SANTANDER SA REGS 01/26 3.75	2 300 000	2 400 539,13	EUR	0,26

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
BANCO SANTANDER SA SR UNSECURED REGS 10/31 4.875	1 400 000	1 503 390,27	EUR	0,16
BANK OF AMERICA CORP SR UNSECURED REGS 08/28 VAR	1 500 000	1 353 928,48	EUR	0,15
BANK OF AMERICA CORP SR UNSECURED REGS 04/33 VAR	1 835 000	1 756 516,56	EUR	0,19
BANKINTER SA SR UNSECURED REGS 09/31 VAR	1 500 000	1 591 428,04	EUR	0,17
BANKINTER SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	400 000	408 358,45	EUR	0,04
BANQUE FED CRED MUTUEL REGS 02/31 0.625	1 500 000	1 234 747,97	EUR	0,13
BANQUE FED CRED MUTUEL SUBORDINATED REGS 01/33 5.125	1 000 000	1 118 831,87	EUR	0,12
BARCLAYS PLC SR UNSECURED REGS 01/28 VAR	1 291 000	1 195 170,62	EUR	0,13
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG REGS 02/24 1.125	1 400 000	1 406 719,81	EUR	0,15
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	2 800 000	2 788 576,00	EUR	0,30
BECTON DICKINSON EURO COMPANY GUAR 06/26 1.208	1 500 000	1 441 825,76	EUR	0,16
BELFIUS BANK SA/NV SR UNSECURED REGS 10/24 1	1 000 000	978 048,63	EUR	0,11
BNP PARIBAS REGS 01/27 VAR	400 000	396 355,40	EUR	0,04
BNP PARIBAS REGS 09/32 VAR	2 100 000	2 221 325,99	EUR	0,24
BNP PARIBAS REGS 09/28 VAR	1 500 000	1 347 455,54	EUR	0,15
BOELS TOPHOLDING BV SR SECURED REGS 02/29 6.25	770 000	815 842,76	EUR	0,09
BOOKING HOLDINGS INC SR UNSECURED 11/31 4.5	886 000	968 699,09	EUR	0,11
BOUYGUES SA SR UNSECURED REGS 07/31 3.875	1 400 000	1 489 961,19	EUR	0,16
BPCE SA REGS 09/27 0.5	1 500 000	1 385 313,64	EUR	0,15
BPCE SA SUBORDINATED REGS 01/42 VAR	1 600 000	1 473 557,70	EUR	0,16
BPCE SA REGS 11/32 4	900 000	942 837,03	EUR	0,10
BPCE SA SUBORDINATED REGS 01/35 VAR	1 100 000	1 183 215,98	EUR	0,13
BPCE SA SUBORDINATED REGS 06/33 VAR	300 000	326 845,56	EUR	0,04
BPCE SA REGS 02/27 0.5	1 000 000	919 499,18	EUR	0,10
BRAMBLES FINANCE PLC COMPANY GUAR REGS 10/27 1.5	310 000	292 930,33	EUR	0,03
BRISA CONCESSAO RODOV SA SR SECURED REGS 05/27 2.375	100 000	98 544,95	EUR	0,01
CAIXABANK SA SR UNSECURED REGS 06/26 1.375	1 500 000	1 434 712,04	EUR	0,16
CAISSE NAT REASSURANCE SUBORDINATED REGS 07/28 0.75	1 600 000	1 424 400,06	EUR	0,16
CAIXA GERAL DE DEPOSITOS REGS 11/24 1.25	400 000	391 060,48	EUR	0,04
CARLSBERG BREWERIES A/S SR UNSECURED REGS 07/29 0.875	2 117 000	1 889 691,79	EUR	0,21
CARREFOUR SA SR UNSECURED REGS 10/28 4.125	700 000	734 160,68	EUR	0,08
CITYCON TREASURY BV COMPANY GUAR REGS 03/28 1.625	917 000	743 016,20	EUR	0,08
CNH INDUSTRIAL FIN EUR S COMPANY GUAR REGS 03/27 1.75	1 016 000	986 223,23	EUR	0,11
CNP ASSURANCES SACA SUBORDINATED 02/29 2.75	300 000	294 673,50	EUR	0,03
CNP ASSURANCES SACA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	600 000	582 839,74	EUR	0,06
INMOBILIARIA COLONIAL SO SR UNSECURED REGS 04/26 2	1 300 000	1 275 311,83	EUR	0,14
COMPASS GROUP FINANCE NV COMPANY GUAR REGS 03/30 3	1 187 000	1 227 831,63	EUR	0,13
COOPERATIEVE RABOBANK UA REGS 04/29 VAR	1 800 000	1 903 450,69	EUR	0,21
COVIVIO SR UNSECURED REGS 06/30 1.625	1 500 000	1 339 829,60	EUR	0,15
CREDIT AGRICOLE SA SUBORDINATED REGS 03/29 2	1 000 000	940 089,42	EUR	0,10
CREDIT AGRICOLE SA REGS 11/33 4.375	700 000	737 565,60	EUR	0,08
CRELAN SA REGS 02/30 VAR	1 200 000	1 288 164,86	EUR	0,14
CTE CO TRANSP ELEC SR UNSECURED REGS 07/28 1.5	1 500 000	1 403 847,72	EUR	0,15
DAIMLER TRUCK INTL COMPANY GUAR REGS 04/27 1.625	1 100 000	1 065 108,57	EUR	0,12
DANONE SA SR UNSECURED REGS 11/29 3.706	1 400 000	1 465 337,77	EUR	0,16
ARGENTUM (SWISS LIFE) COMPANY GUAR REGS 12/49 VAR	1 200 000	1 216 114,75	EUR	0,13
DEUTSCHE BANK AG REGS 01/29 VAR	2 100 000	2 305 908,33	EUR	0,25
DEUTSCHE BANK AG JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	600 000	693 260,07	EUR	0,08
DEUTSCHE WOHNEN SE SR UNSECURED REGS 04/25 1	200 000	192 738,67	EUR	0,02
DH EUROPE FINANCE II COMPANY GUAR 09/31 0.75	876 000	740 133,13	EUR	0,08
DIAGEO FINANCE PLC COMPANY GUAR REGS 03/27 1.875	1 000 000	981 888,55	EUR	0,11
DOW CHEMICAL CO/THE SR UNSECURED 03/27 0.5	812 000	746 317,37	EUR	0,08
DRAX FINCO PLC SR SECURED REGS 11/25 2.625	402 000	389 099,75	EUR	0,04
E.ON SE SR UNSECURED REGS 05/29 1.625	1 597 000	1 518 462,96	EUR	0,17
EAST JAPAN RAILWAY CO SR UNSECURED REGS 09/25 2.614	1 315 000	1 310 221,46	EUR	0,14

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
EAST JAPAN RAILWAY CO SR UNSECURED REGS 02/43 4.11	1 017 000	1 109 118,69	EUR	0,12
EDENRED SR UNSECURED REGS 06/31 3.625	1 400 000	1 451 138,68	EUR	0,16
ELECTRICITE DE FRANCE SA SR UNSECURED REGS 01/43 4.625	1 000 000	1 094 047,57	EUR	0,12
EDP SERVICIOS FIN ESP SA SR UNSECURED REGS 04/29 4.125	1 386 000	1 455 414,53	EUR	0,16
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 07/80 VAR	1 400 000	1 347 338,43	EUR	0,15
ELECTRICITE DE FRANCE SA SR UNSECURED REGS 10/26 1	1 000 000	948 593,85	EUR	0,10
ELECTRICITE DE FRANCE SA SR UNSECURED REGS 10/36 1.875	1 600 000	1 290 252,02	EUR	0,14
ELIA TRANSMISSION BE SR UNSECURED REGS 05/24 1.375	1 300 000	1 296 665,18	EUR	0,14
ELO SACA SR UNSECURED REGS 12/28 4.875	1 600 000	1 586 795,36	EUR	0,17
ENEL FINANCE INTL NV COMPANY GUAR REGS 09/34 0.875	1 600 000	1 206 736,41	EUR	0,13
ENEL SPA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	1 000 000	876 607,63	EUR	0,10
ENEL SPA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	573 000	615 309,14	EUR	0,07
ENERGIAS DE PORTUGAL SA JR SUBORDINA REGS 04/83 VAR	500 000	539 077,12	EUR	0,06
ENGIE SA SR UNSECURED REGS 06/39 1.375	1 600 000	1 172 741,61	EUR	0,13
ENGIE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	1 600 000	1 548 488,70	EUR	0,17
ENGIE SA SR UNSECURED REGS 01/31 3.875	1 900 000	1 986 972,06	EUR	0,22
ERSTE GROUP BANK AG REGS 05/26 0.875	1 500 000	1 428 239,19	EUR	0,16
ERSTE GROUP BANK AG SUB NOTES REGS 11/32 VAR	1 300 000	1 135 721,53	EUR	0,12
ESB FINANCE DAC COMPANY GUAR REGS 01/43 3.75	701 000	719 090,04	EUR	0,08
EUROGRID GMBH COMPANY GUAR REGS 09/31 3.279	300 000	301 173,47	EUR	0,03
STELLANTIS NV SR UNSECURED REGS 01/26 3.875	1 400 000	1 464 899,58	EUR	0,16
FIDELITY NATL INFO SERV SR UNSECURED 05/27 1.5	2 441 000	2 330 902,09	EUR	0,25
FISERV INC SR UNSECURED 07/30 1.625	1 500 000	1 367 334,95	EUR	0,15
FORD MOTOR CREDIT CO LLC SR UNSECURED 02/29 5.125	1 016 000	1 067 393,74	EUR	0,12
FRESENIUS FIN IRELAND PL COMPANY GUAR REGS 01/24 1.5	1 033 000	1 044 987,89	EUR	0,11
NATURGY FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 01/28 1.5	1 600 000	1 526 531,23	EUR	0,17
GENERAL MILLS INC SR UNSECURED 04/29 3.907	428 000	453 580,13	EUR	0,05
GENERAL MILLS INC SR UNSECURED 04/27 1.5	1 500 000	1 432 691,97	EUR	0,16
GENERAL MOTORS FINL CO SR UNSECURED REGS 09/28 0.65	1 782 000	1 571 165,97	EUR	0,17
H M FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 08/29 0.25	391 000	326 939,59	EUR	0,04
HARLEY DAVIDSON FINL SER COMPANY GUAR REGS 04/26 5.125	736 000	786 824,73	EUR	0,09
HEIDELBERG MATERIALS FINANACE LUXEMBOURG S.A	1 400 000	1 407 837,70	EUR	0,15
HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY COMPANY GUAR REGS 09/29 0.75	1 431 000	939 903,76	EUR	0,10
HEIMSTADEN BOSTA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	1 205 000	434 609,81	EUR	0,05
HEINEKEN NV SR UNSECURED REGS 09/30 3.875	907 000	958 860,31	EUR	0,10
HEINEKEN NV SR UNSECURED REGS 03/35 4.125	1 358 000	1 499 860,20	EUR	0,16
HELVETIA EUROPE SA COMPANY GUAR REGS 09/41 VAR	549 000	479 421,01	EUR	0,05
HOLDING D INFRASTRUCTURE SR UNSECURED REGS 03/25 2.25	700 000	697 715,98	EUR	0,08
HOLDING D INFRASTRUCTURE SR UNSECURED REGS 11/27 1.625	1 000 000	938 630,78	EUR	0,10
HSBC HOLDINGS PLC SR UNSECURED REGS 11/26 VAR	3 000 000	2 827 123,11	EUR	0,31
IBM CORP SR UNSECURED 01/31 1.75	497 000	464 057,75	EUR	0,05
ING BANK NV SR UNSECURED REGS 10/26 4.125	1 200 000	1 241 020,82	EUR	0,14
ING GROEP NV SR UNSECURED REGS 02/29 VAR	2 500 000	2 173 566,71	EUR	0,24
INTESA SANPAOLO SPA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	502 000	565 735,33	EUR	0,06
INTESA SANPAOLO SPA REGS 06/24 2.625	800 000	805 096,39	EUR	0,09
INTESA SANPAOLO SPA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	1 053 000	993 234,37	EUR	0,11
INTESA SANPAOLO SPA REGS 04/24 1.5	673 000	675 455,57	EUR	0,07
ITALGAS SPA SR UNSECURED REGS 04/30 0.875	1 102 000	954 048,60	EUR	0,10
ITALGAS SPA SR UNSECURED REGS 12/31 1	1 428 000	1 185 868,00	EUR	0,13
JCDECAUX SE SR UNSECURED REGS 01/29 5	1 500 000	1 647 901,77	EUR	0,18
JAMES HARDIE INTL FIN COMPANY GUAR REGS 10/26 3.625	1 200 000	1 192 873,30	EUR	0,13
JPMORGAN CHASE CO SR UNSECURED REGS 11/31 VAR	1 915 000	2 028 585,74	EUR	0,22
KERING SR UNSECURED REGS 3.625% 05/09/2031	900 000	940 676,42	EUR	0,10
KERING SR UNSECURED REGS 09/35 3.875	900 000	954 139,96	EUR	0,10
KERRY GROUP FIN SERVICES COMPANY GUAR REGS 09/25 2.375	554 000	550 206,76	EUR	0,06

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
KOJAMO OYJ SR UNSECURED REGS 03/26 2	1 700 000	1 610 459,03	EUR	0,18
KONINKLIJKE KPN NV SR UNSECURED REGS 07/31 3.875	900 000	950 199,77	EUR	0,10
KONINKLIJKE KPN NV SUBORDINATED REGS 12/99 VAR	475 000	491 772,96	EUR	0,05
LA BANQUE POSTALE SR UNSECURED REGS 10/24 1	800 000	784 177,49	EUR	0,09
LB BADEN WUERTTEMBERG SUBORDINATED REGS 06/25 3.625	1 000 000	1 007 240,56	EUR	0,11
LEGRAND SA SR UNSECURED REGS 05/29 3.5	900 000	948 091,01	EUR	0,10
LOGICOR FINANCING SARL COMPANY GUAR REGS 11/28 3.25	2 000 000	1 907 369,38	EUR	0,21
LOXAM SAS SR SECURED REGS 6.375 % 31/05/2029	978 000	1 018 682,48	EUR	0,11
LVMH MOET HENNESSY VUITT SR UNSECURED REGS 09/33 3.5	1 500 000	1 565 328,20	EUR	0,17
LYB INTERNATIONAL FINANC COMPANY GUAR 09/31 1.625	1 500 000	1 310 356,68	EUR	0,14
MERCEDES BENZ INT FINCE COMPANY GUAR REGS 05/31 3.7	1 353 000	1 442 420,88	EUR	0,16
MERCK KGAA JR SUBORDINA REGS 06/79 VAR	1 800 000	1 750 011,17	EUR	0,19
MERLIN PROPERTIES SOCIMI SR UNSECURED REGS 07/27 2.375	1 000 000	972 944,98	EUR	0,11
MET LIFE GLOB FUNDING I SECURED REGS 12/30 3.75	1 063 000	1 093 392,22	EUR	0,12
MIZUHO FINANCIAL GROUP SR UNSECURED REGS 09/29 VAR	2 746 000	2 374 010,16	EUR	0,26
MMS USA HOLDINGS INC COMPANY GUAR REGS 06/25 0.625	1 600 000	1 538 102,81	EUR	0,17
NATIONWIDE BLDG SOCIETY SUBORDINATED REGS 07/29 VAR	2 500 000	2 473 048,09	EUR	0,27
NATIONWIDE BLDG SOCIETY REGS 03/26 VAR	1 105 000	1 088 428,49	EUR	0,12
NATWEST GROUP PLC SUBORDINATED REGS 02/34 VAR	1 230 000	1 352 917,18	EUR	0,15
NEXANS SA SR UNSECURED REGS 04/28 5.5	300 000	329 853,98	EUR	0,04
NIDEC CORP SR UNSECURED REGS 03/26 0.046	533 000	491 679,92	EUR	0,05
NN GROUP NV SR UNSECURED REGS 06/27 1.625	1 600 000	1 553 014,70	EUR	0,17
NN GROUP NV SUBORDINATED REGS 01/48 VAR	1 500 000	1 570 273,97	EUR	0,17
NOBIAN FINANCE B SR SECURED REGS 07/26 3.625	1 425 000	1 388 072,00	EUR	0,15
NORDEA BANK ABP SUBORDINATED REGS 06/29 VAR	2 400 000	2 361 923,15	EUR	0,26
NORTEGAS ENERGIA DISTRI COMPANY GUAR REGS 01/31 0.905	500 000	402 512,46	EUR	0,04
OP CORPORATE BANK PLC REGS 12/28 0.375	2 332 000	2 015 808,65	EUR	0,22
ORANGE SA SR UNSECURED REGS 09/30 1.875	1 600 000	1 510 919,72	EUR	0,16
ORANGE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	1 000 000	888 826,09	EUR	0,10
ORANGE SA SR UNSECURED REGS 11/31 3.625	1 100 000	1 152 264,18	EUR	0,13
ORANGE SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	700 000	758 085,15	EUR	0,08
ORSTED A/S COMPANY GUAR REGS 03/35 4.125	1 065 000	1 143 245,10	EUR	0,12
ORSTED A/S JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	1 000 000	1 002 012,32	EUR	0,11
PAPREC HOLDING SA SR SECURED REGS 11/27 6.5	881 000	947 941,28	EUR	0,10
PAPREC HOLDING S SR SECURED REGS 07/28 3.5	1 905 000	1 850 654,58	EUR	0,20
PERNOD RICARD SA SR UNSECURED REGS 09/27 3.75	800 000	828 934,56	EUR	0,09
PROLOGIS EURO FINANCE COMPANY GUAR 09/31 0.625	835 000	683 045,36	EUR	0,07
PROLOGIS EURO FINANCE COMPANY GUAR 02/35 1	1 474 000	1 111 825,73	EUR	0,12
PROLOGIS INTL FUND II COMPANY GUAR REGS 03/28 1.75	797 000	760 087,99	EUR	0,08
BANQUE STELLANTIS FRANCE SR UNSECURED REGS 01/25 0.0000	1 000 000	961 120,00	EUR	0,10
COOPERATIEVE RABOBANK UA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	1 200 000	1 067 232,00	EUR	0,12
RAIFFEISEN BANK INTL REGS 01/27 VAR	1 300 000	1 369 601,30	EUR	0,15
RCI BANQUE SA SR UNSECURED REGS 10/26 4.625	351 000	363 885,97	EUR	0,04
RCI BANQUE SA SR UNSECURED REGS 09/28 4.875	1 212 000	1 297 038,79	EUR	0,14
REN FINANCE BV SR UNSECURED REGS 01/28 1.75	546 000	526 741,02	EUR	0,06
REPSOL INTL FINANCE COMPANY GUAR REGS 10/24 0.125	900 000	875 979,27	EUR	0,10
RICHEMONT INTERNATIONAL COMPANY GUAR REGS 03/30 1.5	818 000	765 863,50	EUR	0,08
SANEF SA SR UNSECURED REGS 03/26 1.875	1 000 000	982 768,09	EUR	0,11
SIEMENS FINANCIERINGSMAT COMPANY GUAR REGS 08/31 3.375	1 600 000	1 668 228,92	EUR	0,18
SKANDINAVISKA ENSKILDA REGS 11/26 4	1 196 000	1 222 506,33	EUR	0,13
SCHLUMBERGER FINANCE BV COMPANY GUAR REGS 05/32 2	1 000 000	930 650,79	EUR	0,10
SNAM SPA SR UNSECURED REGS 09/34 1	1 291 000	1 002 124,26	EUR	0,11
SOCIETE GENERALE REGS 02/26 0.125	700 000	656 155,34	EUR	0,07
SOCIETE FONCIERE LYONNAI SR UNSECURED REGS 06/27 1.5	1 000 000	965 083,65	EUR	0,11
SOCIETE GENERALE REGS 09/28 VAR	500 000	454 869,45	EUR	0,05

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
STATKRAFT AS SR UNSECURED REGS 09/29 2.875	533 000	538 317,79	EUR	0,06
STELLANTIS NV SR UNSECURED REGS 01/29 0.75	642 000	574 608,64	EUR	0,06
STELLANTIS NV SR UNSECURED REGS 06/31 4.25	1 301 000	1 378 328,28	EUR	0,15
SVENSKA HANDELSBANKEN AB SUBORDINATED REGS 08/34 VAR	878 000	936 117,14	EUR	0,10
SWEDBANK AB REGS 11/25 3.75	1 823 000	1 846 324,62	EUR	0,20
SWISS LIFE FINANCE I LTD COMPANY GUAR REGS 08/29 3.25	2 204 000	2 230 328,36	EUR	0,24
SWISS RE FINANCE UK COMPANY GUAR REGS 06/52 VAR	300 000	271 061,95	EUR	0,03
SYDNEY AIRPORT FINANCE SR SECURED REGS 05/33 4.375	1 139 000	1 231 701,50	EUR	0,13
AT T INC SR UNSECURED 09/29 2.35	1 800 000	1 737 787,53	EUR	0,19
TELEFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	900 000	978 732,16	EUR	0,11
TELEFONICA EUROPE BV COMPANY GUAR REGS 12/99 VAR	700 000	759 862,72	EUR	0,08
TELENOR ASA SR UNSECURED REGS 10/35 4.25	1 041 000	1 140 387,89	EUR	0,12
TELENOR ASA SR UNSECURED REGS 05/29 1.125	1 132 000	1 036 203,85	EUR	0,11
TERNA RETE ELETTRICA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	1 058 000	967 628,92	EUR	0,11
TERNA RETE ELETTRICA SR UNSECURED REGS 07/25 0.125	665 000	631 137,02	EUR	0,07
TERNA RETE ELETTRICA SR UNSECURED REGS 04/26 1	363 000	348 637,46	EUR	0,04
TESCO CORP TREASURY SERV COMPANY GUAR REGS 05/26 0.875	1 500 000	1 427 634,20	EUR	0,16
TESCO CORP TREASURY SERV COMPANY GUAR REGS 02/31 4.25	991 000	1 064 843,10	EUR	0,12
TOTALENERGIES SE JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	3 200 000	2 992 054,56	EUR	0,38
TRIVIUM PACKAGING FIN SR SECURED REGS 08/26 3.75	240 000	234 950,00	EUR	0,03
UBS GROUP AG SR UNSECURED REGS 01/31 VAR	1 553 000	1 667 598,70	EUR	0,18
UBS GROUP AG SR UNSECURED REGS 09/26 1.25	1 241 000	1 184 117,81	EUR	0,13
UNIBAIL RODAMCO WESTFLD COMPANY GUAR REGS 7.25% 31/12/2049	1 100 000	1 117 965,00	EUR	0,12
UNICREDIT SPA REGS 02/29 VAR	1 857 000	1 969 809,05	EUR	0,21
UNICREDIT SPA REGS 01/28 VAR	2 956 000	2 768 983,31	EUR	0,30
UNICREDIT SPA REGS 07/25 VAR	1 551 000	1 542 651,59	EUR	0,17
UNICREDIT SPA SUBORDINATED REGS 02/29 VAR	500 000	520 235,62	EUR	0,06
UNICREDIT SPA REGS 07/29 VAR	991 000	884 258,28	EUR	0,10
UNICREDIT SPA REGS 06/25 VAR	710 000	704 083,29	EUR	0,08
UNIQA INSURANCE GROUP AG COMPANY GUAR REGS 07/30 1.375	400 000	349 078,91	EUR	0,04
UNIQA INSURANCE GROUP AG SUBORDINATED REGS 12/41 VAR	400 000	325 061,51	EUR	0,04
URENCO FINANCE NV COMPANY GUAR REGS 12/24 2.375	1 214 000	1 198 269,04	EUR	0,13
VATTENFALL AB SR UNSECURED REGS 10/25 0.05	516 000	488 039,22	EUR	0,05
VATTENFALL AB SR UNSECURED REGS 06/26 0.5	598 000	562 999,23	EUR	0,06
VATTENFALL AB SR UNSECURED REGS 10/26 3.75	570 000	583 583,70	EUR	0,06
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA JR SUBORDINA REGS 12/99 VAR	800 000	766 817,01	EUR	0,08
VERIZON COMMUNICATIONS SR UNSECURED 10/29 1.875	1 836 000	1 718 963,61	EUR	0,19
VICINITY CENTRES TRUST COMPANY GUAR REGS 11/29 1.125	1 000 000	847 438,36	EUR	0,09
VIENNA INSURANCE GRP AGW SUBORDINATED REGS 03/46 VAR	1 000 000	1 018 612,62	EUR	0,11
VIER GAS TRANSPORT GMBH SR UNSECURED REGS 09/32 4.625	700 000	769 450,71	EUR	0,08
VODAFONE GROUP PLC JR SUBORDINA REGS 08/80 VAR	926 000	837 192,87	EUR	0,09
VODAFONE INTERNAT FINANC COMPANY GUAR REGS 03/29 3.25	921 000	956 862,73	EUR	0,10
VODAFONE GROUP PLC JR SUBORDINA REGS 08/84 VAR	1 658 000	1 807 324,56	EUR	0,20
VODAFONE GROUP PLC SR UNSECURED REGS 11/37 2.875	832 000	770 411,63	EUR	0,08
VOLVO TREASURY AB COMPANY GUAR REGS 11/25 3.5	492 000	495 717,75	EUR	0,05
VONOVIA SE SR UNSECURED REGS 05/27 4.75	600 000	638 707,15	EUR	0,07
WPC EUROBOND BV COMPANY GUAR 04/28 1.35	2 000 000	1 845 609,17	EUR	0,20
WPP FINANCE SA COMPANY GUAR REGS 05/28 4.125	445 000	469 633,49	EUR	0,05
WPP FINANCE 2016 COMPANY GUAR REGS 03/25 1.375	539 000	529 414,11	EUR	0,06
TOTAL Fixed-rate Bonds and similar securities negotiated on a regulated or similar market		**285 235 598,95**		**31,13**
TOTAL Bonds and similar securities negotiated on a regulated or similar market		**285 235 598,95**		**31,13**
TOTAL Bonds and similar securities		**285 235 598,95**		**31,13**
BTF TRESOR 17/04/2024	5 396 559	5 337 628,58	EUR	0,58

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
TOTAL Treasury bond		**5 337 628,58**		**0,58**
TOTAL Money Market Instrument negotiated on a regulated or similar market		**5 337 628,58**		**0,58**
TOTAL Money Market Instrument negotiated on a regulated or similar market		**5 337 628,58**		**0,58**
TOTAL Money Market Instrument		**5 337 628,58**		**0,58**
AXA WORLD FUNDS INFLATION PL	89 786	9 247 060,14	EUR	1,01
AXA IM WAVE CAT BONDS FUND	4 053,9472	4 911 438,11	EUR	0,54
AXA TRESOR COURT TERME	3 281,3393	8 144 868,55	EUR	0,89
AXA WORLD FUNDS GLOBAL EMERG	190 843	22 267 561,24	EUR	2,42
AXA WORLD FUNDS NEXT GENERAT	78 110	13 717 067,76	USD	1,50
TOTAL Europeans coordinated Mutual funds		**58 287 995,80**		**6,36**
AXA IM WAVE CAT BONDS FUND	3 894,4069	4 819 841,93	USD	0,53
TOTAL Fonds destines hors UE hors organismes de titrisation, fonds etrangers, eq ETF non UCITS d'un etat non UE		**4 819 841,93**		**0,53**
TOTAL Investment fund and Securitised debt funds not on regular market		**4 819 841,93**		**0,53**
TOTAL Mutual fund		**63 107 837,73**		**6,89**
2YR US NO 03/24 TUH4	66	132 564,59	USD	0,01
GER E B F 03/24 RXH4	546	1 976 520,00	EUR	0,23
UK LONG GILT F 03/24	154	1 140 938,20	GBP	0,12
US 10YR N 03/24 TYH4	99	313 674,01	USD	0,03
TOTAL Future of interest rate		**3 563 696,80**		**0,39**
EURO ST50 03/24 VGH4	-3 472	1 451 360,00	EUR	0,16
TOTAL Others futures contract		**1 451 360,00**		**0,16**
Marging call futures	-3 427 880	-3 427 880,00	EUR	-0,37
Marging call futures	-988 680	-1 140 938,20	GBP	-0,12
Marging call futures	-492 937,47	-446 238,60	USD	-0,05
TOTAL Margin Call on future		**-5 015 056,80**		**-0,55**
TOTAL Margin Call on future		**0,00**		**0,00**
TOTAL Margin Call		**0,00**		**0,00**
SX5E 03/15/24 P4300	296	118 696,00	EUR	0,01
SX5E 03/15/24 P4400	575	342 125,00	EUR	0,04
SX5E 05/17/24 P4300	306	269 280,00	EUR	0,03
SX5E 06/20/25 C4500	747	2 377 701,00	EUR	0,26
SX5E 06/20/25 C4600	783	2 104 704,00	EUR	0,23
SX5E 06/20/25 C4700	700	1 574 300,00	EUR	0,17
SX5E 06/20/25 C4800	755	1 405 810,00	EUR	0,15
SX5E 09/20/24 P4100	350	367 850,00	EUR	0,04
SX5E 12/20/24 C4500	1 347	3 841 644,00	EUR	0,43
SX5E 12/20/24 C4700	1 804	3 335 596,00	EUR	0,36
TOTAL Others options contract negotiated on a regulated market		**15 737 706,00**		**1,72**
TOTAL Liabilities conditional negotiated on a regulated market		**15 737 706,00**		**1,72**
TOTAL Liabilities conditional		**15 737 706,00**		**1,72**
TOTAL Financials instruments future		**15 737 706,00**		**1,72**
G FIX 0.00 051228	588 280	678 876,00	GBP	0,07
G FIX 0.00 090727	289 575	262 141,85	USD	0,03
TOTAL Collateral sur Future		**941 017,85**		**0,10**
TOTAL Deposit and others financials instruments		**941 017,85**		**0,10**
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 07/24 0.25	1 550 000	1 934 995,47	EUR	0,21

Désignation des valeurs	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	Devise	% Actif Net
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 05/34 1.25	259 000	227 683,20	EUR	0,02
BUNDESREPUB. DEUTSCHLAND BONDS REGS 02/32 0.00000	7 300 000	6 152 075,15	EUR	0,68
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 02/25 0.00000	100 000	96 420,00	EUR	0,01
FRANCE (GOVT OF) BONDS REGS 10/38 4	690 000	791 821,47	EUR	0,09
NETHERLANDS GOVERNMENT BONDS 144A REGS 01/27 0.00000	1 000 000	928 909,99	EUR	0,10
TOTAL Titre pris en garantie		**10 131 905,28**		**1,11**
INDEMNITES SUR Securities received as collateral		**-10 131 905,28**		**-1,11**
TOTAL Operations contractuelles a l'achat		**0,00**		**0,00**
BTF TRESOR 17/04/2024	1 515 000	1 498 456,20	EUR	0,16
TOTAL Treasury bond		**1 498 456,20**		**0,16**
TOTAL Titre mis en garantie OTC		**1 498 456,20**		**0,16**
VONOVIA SE COMMON STOCK	241 000	6 878 140,00	EUR	0,76
VESTAS WIND SYSTEMS A/S COMMON STOCK DKK.2	73 591	2 115 560,47	DKK	0,23
TOTAL Pret de titres		**8 993 700,47**		**0,99**
DETTES SUR Receivables representing loaned securities		**0,00**		**0,00**
DETTES SUR Titres donnes en garantie OTC Bilateral		**0,00**		**0,00**
INDEMNITES SUR Receivables representing loaned securities		**602,38**		**0,00**
INDEMNITES SUR Titres donnes en garantie OTC Bilateral		**0,00**		**0,00**
TOTAL Operations contractuelles a la vente		**10 492 759,05**		**1,15**
TOTAL Operations contractuelles		**10 492 759,05**		**1,15**
R FIX 0.00 071226	-550 000	-550 000,00	EUR	-0,06
TOTAL Collateral OTC Bilateral		**-550 000,00**		**-0,06**
TOTAL CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES		**-550 000,00**		**-0,06**

Société de gestion
AXA Investment Managers Paris
Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France
Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992
S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.
Dépositaire
BNP PARIBAS SA- 3, rue d'Antin - 75002 Paris